

PLPDMA

2026 - 2031

Plan Local de Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés



Table des matières

1. Le contexte.....	3
1.1. Introduction.....	3
1.2. Qu'est-ce que la prévention des déchets ?	4
1.3. Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?.....	5
1.4. Quel est le cadre réglementaire ?.....	6
2. La gouvernance	7
2.1. Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA	7
2.2. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi	8
2.3. Les ateliers thématiques	9
3. Le diagnostic.....	10
3.1. Les données socio-économiques	11
3.2. Les cibles concernées par la prévention sur le territoire.....	15
3.3. Les acteurs et partenaires de la prévention	16
3.4. Les modalités du service à l'utilisateur	18
3.5. La production de déchets.....	22
3.6. Bilan du diagnostic	27
4. Le PLPDMA	29
4.1 Un plan pluriannuel	29
4.2. Quels objectifs minimums pour la CCD ?.....	30
4.3. Les gisements d'évitement prioritaires	31
4.4. Le plan d'actions.....	33
4.5 Le calendrier	40
4.6. Le Bilan du PLPDMA	42
4.7. Le suivi de la mise en œuvre des acteurs	47
Annexes	49

1. LE CONTEXTE

1.1. Introduction



« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

En 2024, les habitants et habitantes de la Communauté de Communes de la Dombes (CCD) ont produit **24 543 tonnes** de déchets (hors réemploi). Ces déchets, dont une partie a été stockée ou incinérée (11% et 8% respectivement), représentent des coûts réels pour la collectivité et pour l'environnement alors qu'ils auraient pu être utilisés en qualité de ressources : transformés, réparés, échangés ou même évités par des gestes simples de la part des habitants et des professionnels du territoire.

Cet enjeu est majeur pour la CCD qui doit faire face à son échelle à la raréfaction des matières premières afin d'anticiper les impacts économiques, environnementaux et sociaux qui y sont liés.

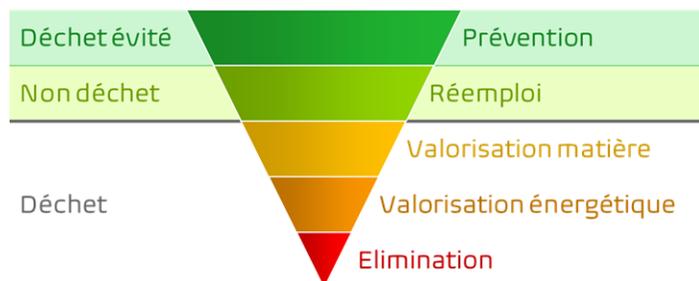
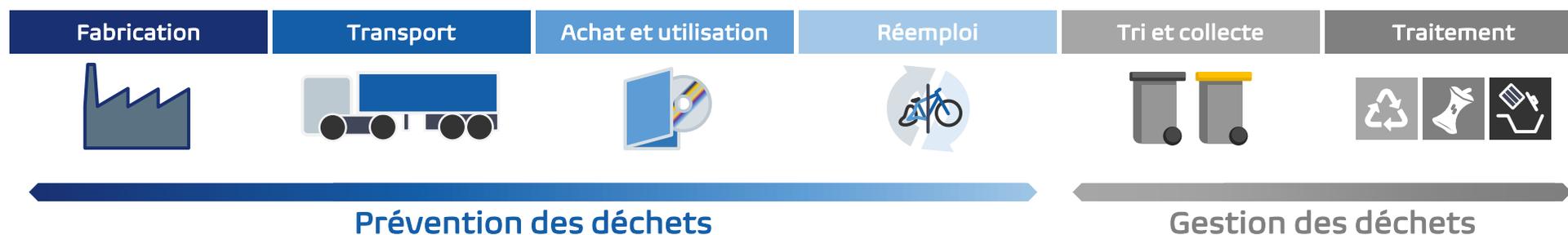
C'est pour cela que la CCD s'engage dans un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** : un plan visant à favoriser l'économie circulaire du territoire, à limiter la production de déchets en créant des boucles locales de matières ou d'énergie de manière durable. Ce plan se veut collaboratif, fédérateur et il s'agit d'accompagner les habitants et habitantes dans des changements de pratiques ainsi que d'accompagner les acteurs locaux dans une démarche de prévention de leurs déchets.

Afin d'être un outil à la fois stratégique et opérationnel, ce document se compose d'un diagnostic territorial et d'un programme d'actions de prévention de la production de déchets menées par la collectivité et ses partenaires locaux. Il a vocation à évoluer en fonction du déploiement des actions et de la construction du réseau d'acteurs.

1.2. Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention est définie au sens de l'article 3 de la Directive 2008/98/CE comme "les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits".

La prévention des déchets est à dissocier du tri, de la collecte, du recyclage et de la valorisation puisqu'elle intervient en amont de toutes ces opérations.



L'article 4 de cette même directive précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets et place la prévention en priorité. La directive prévoit également à l'article 29, la mise en œuvre sur les territoires de programmes de prévention de la production des déchets. Ainsi, la directive confirme la place prioritaire de la prévention dans la gestion des déchets, et souligne que son développement peut et doit aussi se faire à l'échelle locale. Elle oriente l'ensemble des pays de l'Union vers l'évitement de la production de déchets.

La prévention est présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

Les mesures préventives à engager se situent donc avant l'abandon du produit et sa prise en charge par la collectivité, c'est-à-dire au niveau de :

- > La **production** en proposant des produits démontables, allégés, sans substances dangereuses et qui produisent peu de résidus de fabrication ;
- > La **consommation** en agissant sur les modes d'acquisition et d'utilisation ;
- > L'acte de jeter en favorisant **le don, l'entretien, la réparation, le réemploi**.

Les enjeux sont multiples :

- > Une économie de matières premières épuisables
- > La limitation des impacts sur l'environnement et la santé
- > Une meilleure maîtrise des coûts liés au traitement du déchet.

1.3. Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1er janvier 2012, règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration. Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) : c'est-à-dire tous les déchets collectés par le service public de prévention et de gestion des déchets de la CCD :

Déchets Ménagers et Assimilés				Déchets des collectivités
Ordures Ménagères	Collectes sélectives	Déchets des déchèteries	Déchets assimilés	
Déchets résiduels qui ne peuvent pas être orientés vers les recyclables ou les déchèteries	Déchets recyclables (emballages, papiers et verre)	Encombrants, déchets végétaux, gravats, ferraille, etc.	Déchets des artisans, commerçants, petites entreprises, etc.	Déchets des espaces verts, des espaces publics, de la voirie, des marchés, etc.
				

Un périmètre vaste : il est important de prioriser les actions pour concentrer les efforts sur les plus impactantes et s'entourer d'un réseau d'acteurs motivés.

1.4. Quel est le cadre réglementaire ?

La réglementation française définit 3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

- > **A l'échelle nationale**, le Programme National de Prévention des Déchets 2021-2027 (PNPD) qui concerne l'ensemble des déchets ;
- > **A l'échelle régionale**, le volet « déchets/économie circulaire » du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)
- > **A l'échelle locale**, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoire pour la CCD et qui devra être compatible avec les deux plans mentionnés ci-dessus.

A l'échelle nationale, la prévention des déchets est encadrée par plusieurs lois successives (lois « Grenelle 1 et 2 » de 2009 et 2010, la loi LTECV Loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte de 2015, la Feuille de Route sur l'Économie Circulaire. La dernière en vigueur est la Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) de 2020 qui, entre autres, actualise certains objectifs de la LTECV, toujours dans la perspective de passer d'une politique de gestion des déchets à une politique de gestion des ressources :

- > **Baisse de 15% de la production de DMA d'ici 2030** par rapport à 2010,
- > Réduction des quantités de DMA admis en installation de **stockage de -10 % en 2035**,
- > Orientation vers les **filières de valorisation matière et organique de 65 %** en masse des déchets non dangereux non inertes en **2025**,
- > Développement du tri à la source des déchets organiques généralisée avant 2024.



A l'échelle régionale, La Région Auvergne-Rhône-Alpes a adopté son PRPGD en 2019. Le PRPGD concerne ainsi tous les types de déchets (dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes), produits dans la région par les ménages, activités économiques, collectivités et administrations.

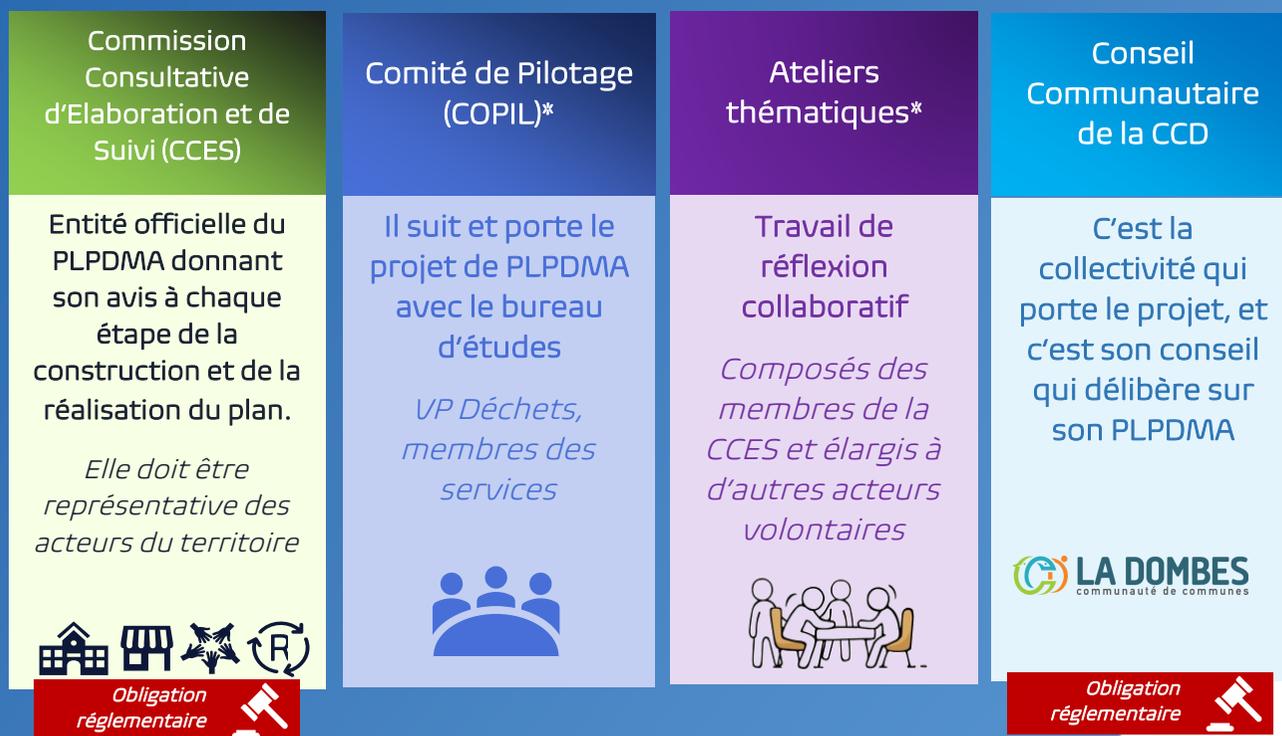
Le PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) a été abrogé et constitue à présent le volet déchet/économie circulaire du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Le PRPGD/volet déchet du SRADDET n'est à ce jour pas encore actualisé pour répondre à l'ensemble de la réglementation nationale fixée depuis 2020 par la loi AGEC. Il ne prend en compte que la réglementation parue avant 2016 (Loi LTECV entre autres) pour les objectifs de production de DMA par habitant à horizon 2030. Il a pour visée notamment une diminution de 12% du gisement de déchets ménagers et assimilés et des déchets d'activité économique à horizon 2031, soit une réduction de 50 kg/habitant des DMA.

2. LA GOUVERNANCE

2.1. Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA

4 instances participent à l'élaboration et au suivi du PLPDMA.



L'élaboration d'un PLPDMA implique de nombreux acteurs de tous types et nécessite une gouvernance claire. Dans le cadre de son PLPDMA, la CCD a souhaité mettre l'accent sur la concertation afin d'impliquer les acteurs locaux dans la démarche.

- > Le **Conseil Communautaire** : c'est l'organe décisionnaire. Il valide le PLPDMA une fois élaboré.
- > La **Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)** : obligatoire pour mettre en œuvre un PLPDMA, elle est composée d'élus, d'acteurs locaux et d'institutions publiques de manière à être représentative du territoire. Elle aide à la construction du PLPDMA et donne son avis sur le projet puis sur les bilans annuels présentés, une fois le programme lancé.
- > Le **comité de pilotage*** : composée d'élus et d'agents de la CCD et des institutions, il donne son avis pour la construction du plan d'actions et assure le suivi.
- > Les **ateliers thématiques*** : réunissent les membres de la CCES, élargie à d'autres acteurs concernés par la prévention sur le territoire. Ils offrent un cadre permettant aux participants de proposer des actions à intégrer au PLPDMA.

* instances créées uniquement pour l'élaboration du PLPDMA. Le suivi du plan n'est pas de leur ressort.

2.2. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

Afin d'élaborer son PLPDMA et conformément à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement, la CCD a réuni une CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan d'actions) composée d'élus, des services de la collectivité, d'institutions et d'acteurs de la société civile :

La CCES s'est réunie 3 fois en 2025 :

- # Le 11 février 2025
- # Le 19 mai 2025
- # Le 3 juillet 2025

 **Les élus locaux**

Présidente de la CC Dombes

Vice-Président aux Déchets

10 membres du Bureau ou des Commissions
Environnement et Plan alimentaire territorial

Les services 

Alexandra Richard (*Responsable service déchets*)

Agathe Desforet (*Chargée de projets transversaux*)

Pierre-François Bourdeau (*Directeur*)

Les institutions

ADEME

Chambre de Commerces et d'Industrie de l'Ain

Chambre des Métiers et de l'Artisanat AURA

CAPEB de l'Ain

Région AURA

La société civile 

Centre Social ECLAT

Centre Social la Passerelle

Centre Social Mosaïque

Bailleurs sociaux

TREMPLIN (La Recyclerie)

Ecosolid'ère

Conseil de développement de la Dombes

Centre Social Colibri

28 participants potentiels et quorum fixé à 10 participants soit 1/3 des membres potentiels

2.3. Les ateliers thématiques

La Communauté de Communes de la Dombes a organisé des ateliers de concertation réunissant les acteurs locaux du territoire (associations, professionnels, services techniques, institutions, élus) sur 2 thématiques **pour construire le plan d'actions**. Les deux réunions thématiques ont visé chacune une typologie d'utilisateurs que la CC de la Dombes souhaite cibler dans le cadre du plan de prévention.



A la suite des temps dédiés aux retours d'expérience, lors des temps participatifs et tours de table, les participants ont été invités à échanger entre eux en faisant part de leurs idées d'actions à mettre en place sur plusieurs sujets définis (un groupe de réflexion par table thématique). Il leur a été demandé de mener une réflexion différenciée entre les ménages en logement collectif et ceux en habitat individuel pour l'atelier sur les déchets des ménages, et une réflexion différenciée entre les administrations et les professionnels « privés » (commerçants, artisans, EHPAD, etc...) collectés par le service public de gestion des déchets, pour l'atelier sur les déchets des non-ménages.

Les actions inscrites dans le PLPDMA ont en grande majorité été proposées lors des ateliers.

3. LE DIAGNOSTIC



40 889 hab.

En 2024

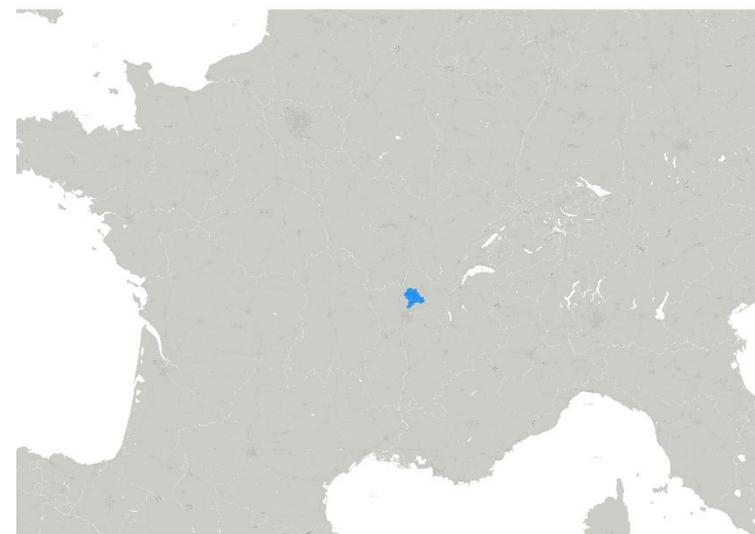
36

COMMUNES



Le diagnostic (ou état des lieux) du territoire est une étape indispensable et obligatoire avant la réalisation du plan d'actions.

Vous trouverez dans les prochaines pages une synthèse de ce diagnostic.



Située en région Auvergne Rhône-Alpes, dans le département de l'Ain entre Bourg-en Bresse et Lyon, la CCD est construite sur un patrimoine naturel remarquable à préserver : les étangs de la Dombes.

La CC Dombes détient la compétence gestion des déchets et a transféré la compétence traitement des ordures ménagères résiduelles au syndicat mixte de traitement ORGANOM.

En 2024, **24 543 tonnes de déchets ont été collectées** - gravats compris, hors réemploi - par le service de gestion des déchets : cela représente **601 kg par habitant**.

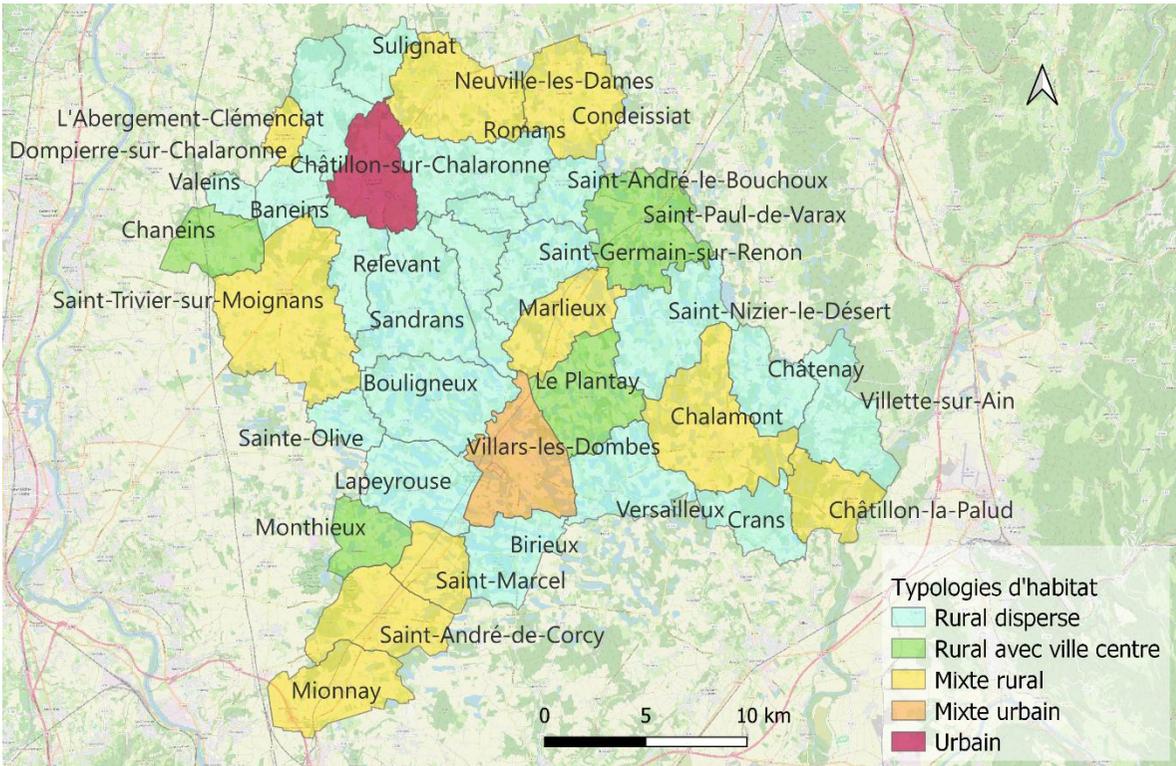
107 Indice* de réduction des déchets par rapport à 2018

*Cet indice correspond au ratio en 2024 divisé par le ratio en 2018. Il sert à étudier l'évolution des quantités collectées.

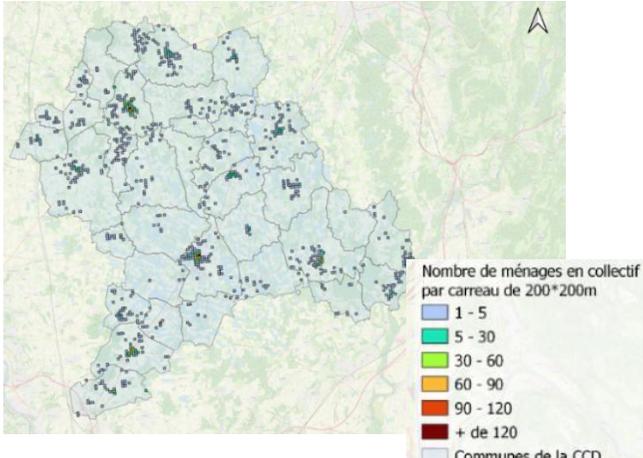
Cet indice est supérieur à 100 ce qui traduit une augmentation de la production de déchets sur le territoire.

3.1. Les données socio-économiques

3.1.1. Le territoire

Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets
<p>Le territoire de la CCD présente une typologie d'habitat mixte rural avec une part importante de la population sur les villes de Châtillon-sur-Chalaronne et Villars-les-Dombes (13% et 12% de la population du territoire respectivement).</p>  <p>Les deux communes mentionnées ci-dessus sont de typologie urbaine et mixte urbaine. La majorité des communes (20) sont de type rural dispersé et regroupent 23% de la population. Le reste de l'habitat du territoire est qualifié de mixte rural (10 communes regroupant 42% de la population) ou de rural avec ville centre, représentant 10% de la population.</p>	<p>Il est indispensable d'adapter le plan d'action du PLPDMA à chaque typologie de territoire et aux différentes catégories d'utilisateurs.</p> <p>La densité de population de la CCD s'élève à 63 hab./km², soit une densité quasiment deux fois plus faible que la moyenne nationale, avec 31 des 36 communes se situant en-dessous de cette moyenne.</p> <p>Le territoire présente en effet une forte hétérogénéité avec deux villes très urbaines et le reste du territoire plutôt rural.</p> <p>Les communes en couronne de Bourg-en-Bresse et Lyon sont plus denses que les communes situées au centre du territoire.</p> <p>Les actions sont donc à adapter aux usagers résidant en zone rurale et ceux résidant en zone urbaine.</p>

3.1.2. Les habitants et les ménages

Etat des lieux et lien avec la prévention																							
 <p>17 % de – de 14 ans</p>	<p>Le territoire est attractif, la population est en augmentation constante (+0.9% par an). Cela implique potentiellement des déchets en plus à collecter. Les différentes tranches d'âge sont représentées de manière équivalente avec une représentation de chaque tranche d'âge similaire aux moyennes nationales.</p>	<p>Engager des actions auprès des jeunes publics serait une belle opportunité pour diffuser les bonnes pratiques dès le plus jeune âge. La sensibilisation à l'école (primaires/collèges) permet de toucher une grande majorité des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 11 % de la population inclus dans la tranche d'âge inférieure à 14 ans - Les proches de ce public par le bouche à oreille 																					
<p>Une mobilité relativement faible au sein de la population : 69 % des ménages résident depuis plus de 5 ans dans la même habitation et plus de 50 % depuis plus de 10 ans. On compte toutefois 1284 nouveaux arrivants chaque année. En outre, 68% des habitants sont propriétaires, ce qui atteste que la population est bien établie sur le territoire. La part des propriétaires s'élevant à 57% en France.</p> <p>Ancienneté d'emménagement en 2020</p>  <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>EPCI (%)</th> <th>France (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>< 2 ans</td> <td>8 %</td> <td>13 %</td> </tr> <tr> <td>2 à 4 ans</td> <td>15 %</td> <td>21 %</td> </tr> <tr> <td>5 à 9 ans</td> <td>16 %</td> <td>17 %</td> </tr> <tr> <td>10 à 19 ans</td> <td>24 %</td> <td>20 %</td> </tr> <tr> <td>20 à 29 ans</td> <td>13 %</td> <td>12 %</td> </tr> <tr> <td>≥ 30 ans</td> <td>24 %</td> <td>18 %</td> </tr> </tbody> </table>		Catégorie	EPCI (%)	France (%)	< 2 ans	8 %	13 %	2 à 4 ans	15 %	21 %	5 à 9 ans	16 %	17 %	10 à 19 ans	24 %	20 %	20 à 29 ans	13 %	12 %	≥ 30 ans	24 %	18 %	<p>L'ancienneté de la population sera un élément à prendre en considération dans la sensibilisation effectuée auprès des habitants et des ménages.</p> <p>Le renouvellement faible des usagers permet un investissement de ceux-ci dans des actions de moyens termes. Toutefois, une communication renouvelée régulièrement et s'adressant spécifiquement aux nouveaux arrivants est conseillée.</p>
Catégorie	EPCI (%)	France (%)																					
< 2 ans	8 %	13 %																					
2 à 4 ans	15 %	21 %																					
5 à 9 ans	16 %	17 %																					
10 à 19 ans	24 %	20 %																					
20 à 29 ans	13 %	12 %																					
≥ 30 ans	24 %	18 %																					
<p>La majorité des logements sont des habitats individuels (74%). Cependant, à Châtillon-sur-Chalaronne, 48% des ménages habitent en appartement et 43% à Villars-les-Dombes. Saint-André-de-Corcy et Chalamont ont aussi une part de ménages résidant en logements collectifs supérieure à 33%. De plus 93% des ménages possèdent une voiture, soit une part très élevée en comparaison avec la moyenne nationale de 81% des ménages en possession d'un véhicule.</p>	<p>L'habitat individuel majoritaire sur le territoire est un atout pour le déploiement de solutions de prévention des biodéchets : le compostage et la gestion in situ des déchets verts sont facilités.</p> <p>Parallèlement, les actions à destination des usagers en habitat vertical devront être menées à travers la mobilisation des bailleurs dans le portage d'actions.</p> <p>Cela permet aux actions menées dans les déchèteries/la recyclerie de toucher une très grande part des usagers.</p>																						

3.1.3. Les non-ménages



1257 établissements (INSEE)
Professionnels et administrations -

Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets																		
<p>Répartition des établissements par secteur d'activité en 2020 (ext : EPCI int : France)</p> <table border="1"> <caption>Répartition des établissements par secteur d'activité en 2020</caption> <thead> <tr> <th>Secteur</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commerce et services</td> <td>65%</td> </tr> <tr> <td>Adm. Publique</td> <td>13%</td> </tr> <tr> <td>Construction</td> <td>16%</td> </tr> <tr> <td>Industrie</td> <td>9%</td> </tr> <tr> <td>Agriculture</td> <td>8%</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>1%</td> </tr> </tbody> </table>	Secteur	Pourcentage	Commerce et services	65%	Adm. Publique	13%	Construction	16%	Industrie	9%	Agriculture	8%	Autres	1%	<p>L'INSEE recense trois principaux secteurs d'activités au sein de la CCD qu'il faut associer à la démarche de PLPDMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Le secteur tertiaire (commerces et services) représente 54%, soit une majorité des établissements actifs, mais en proportion inférieure à la moyenne française ; > Les secteurs de la construction et l'agriculture représentent respectivement 16% et 8% des établissements actifs : ce sont des entreprises qu'il ne faudra pas négliger vis-à-vis des déchets produits (déchets du BTP et biodéchets notamment) ; > L'administration publique représente 13% des établissements actifs, ce chiffre renforce l'intérêt des collectivités à développer des actions d'éco-exemplarité de grande ampleur. <p>Par ailleurs le territoire n'est pas très touristique. Le nombre de lits touristiques ne s'élève qu'à 0,1 par habitant, contre 0,3 en moyenne en France.</p>				
Secteur	Pourcentage																		
Commerce et services	65%																		
Adm. Publique	13%																		
Construction	16%																		
Industrie	9%																		
Agriculture	8%																		
Autres	1%																		
<p>Nombre d'entreprises de 0 à 9 salariés par du secteur d'activité</p> <table border="1"> <caption>Nombre d'entreprises de 0 à 9 salariés par secteur d'activité</caption> <thead> <tr> <th>Secteur</th> <th>Nombre d'entreprises</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SERVICE AUX PARTICULIERS</td> <td>~340</td> </tr> <tr> <td>SERVICE AUX ENTREPRISES</td> <td>~310</td> </tr> <tr> <td>COMMERCE DE DETAIL</td> <td>~270</td> </tr> <tr> <td>BTP</td> <td>~220</td> </tr> <tr> <td>SERVICES AUTRES</td> <td>~210</td> </tr> <tr> <td>INDUSTRIE</td> <td>~110</td> </tr> <tr> <td>COMMERCE DE GROS</td> <td>~90</td> </tr> <tr> <td>AGRICULTURE</td> <td>~40</td> </tr> </tbody> </table>	Secteur	Nombre d'entreprises	SERVICE AUX PARTICULIERS	~340	SERVICE AUX ENTREPRISES	~310	COMMERCE DE DETAIL	~270	BTP	~220	SERVICES AUTRES	~210	INDUSTRIE	~110	COMMERCE DE GROS	~90	AGRICULTURE	~40	<p>Les secteurs d'activité les plus représentés pour les petites entreprises de moins de 9 salariés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Les services aux particuliers : Restauration, entretien et réparation de véhicules légers, coiffure, agences immobilières, etc. > Les services aux entreprises : sièges sociaux, sociétés de conseil, bureaux d'études, transports routiers de fret urbain, etc. > Le commerce de détail : commerces alimentaires, commerces de bouche, etc. <p>Le secteur du BTP : travaux d'installation électrique, maçonnerie et gros œuvre, installation d'eau et gaz, terrassement et travaux préparatoire, menuiserie, etc.</p>
Secteur	Nombre d'entreprises																		
SERVICE AUX PARTICULIERS	~340																		
SERVICE AUX ENTREPRISES	~310																		
COMMERCE DE DETAIL	~270																		
BTP	~220																		
SERVICES AUTRES	~210																		
INDUSTRIE	~110																		
COMMERCE DE GROS	~90																		
AGRICULTURE	~40																		

Etat des lieux		Lien avec la prévention des déchets
 	<ul style="list-style-type: none"> > 28 écoles maternelles et primaires dont 3 sur Châtillon-sur-Chalaronne > 4 collèges (2 à Châtillon-sur-Chalaronne, Villars-les-Dombes et Saint-André-de-Corcy) > 2 lycées professionnels (à Villars-les-Dombes et Châtillon-sur-Chalaronne) > 10 structures d'accueil de la petite enfance 	<p>Les actions destinées aux jeunes usagers devront être menées en mobilisant les établissements scolaires, en particulier les écoles maternelles et primaires. Les structures d'accueil de la petite enfance seront également impliquées dans le portage d'actions.</p>
	<p># 785 associations sur le territoire</p>	<p>Les associations sont des vecteurs d'initiatives citoyennes. Celles à visée environnementales sont de potentiels porteurs d'actions et sont des relais de communication essentiels à associer à la démarche, pour toucher un public le plus large possible.</p>

3.2. Les cibles concernées par la prévention sur le territoire

Au regard de l'étude socio-économique du territoire, les cibles potentielles identifiées pour le plan d'actions de prévention de la CCD sont les suivantes :



Les ménages en maison
15 047 foyers



Les professionnels (*environ 800 collectés*)

- > Services
- > Petits Commerces
- > Professionnels du BTP
- > Agriculteurs – Producteurs
- > EHPAD (5)



Les ménages en appartement
185 collectifs (immeubles)



Les communes

Intégrant les services techniques, les équipements sportifs, salles des fêtes et les cimetières gérés par les communes du territoire et l'intercommunalité



Les établissements scolaires

- > 28 écoles maternelles et primaires
- > 3 collèges
- > 2 lycées professionnels



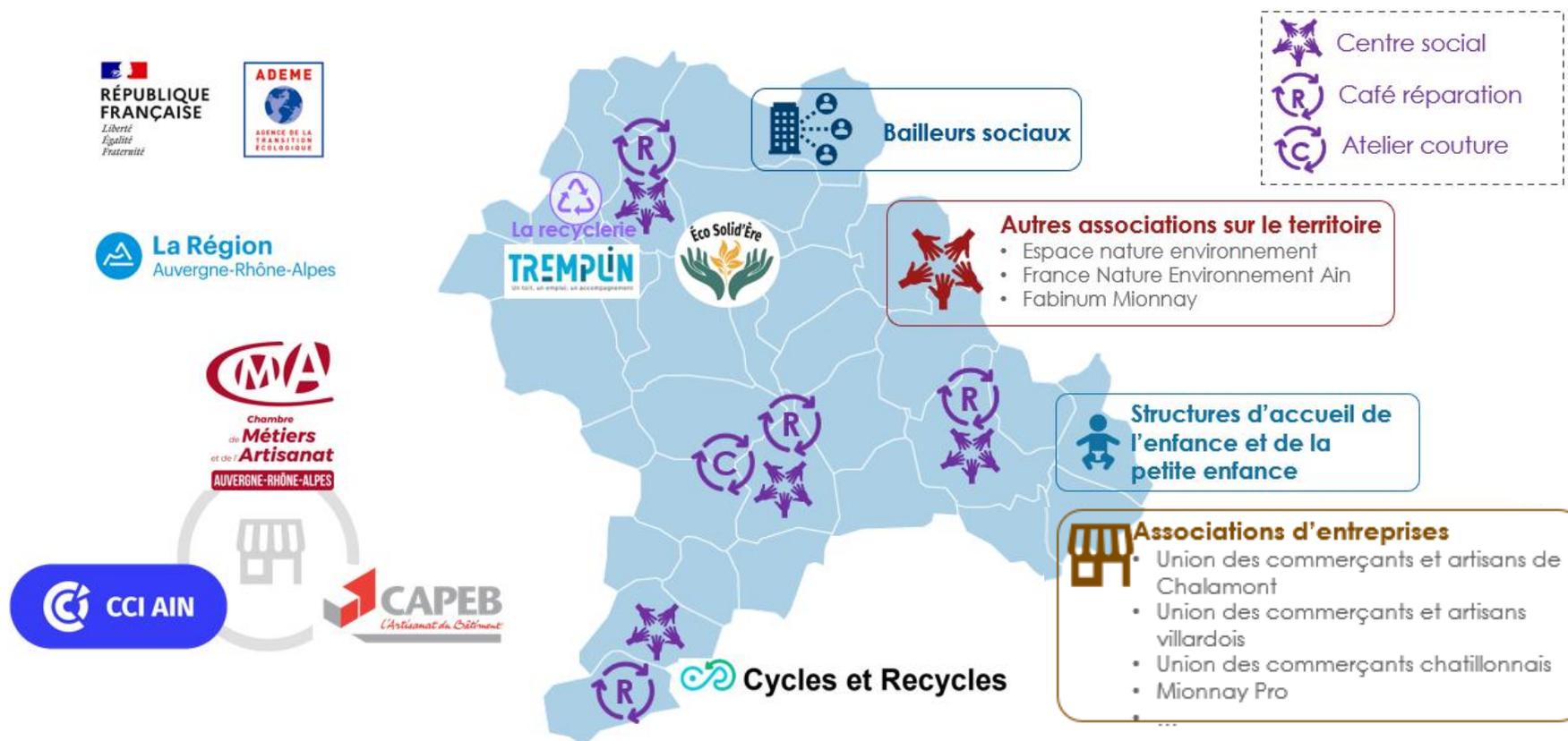
La petite enfance

10 structures d'accueil de la petite enfance

3.3. Les acteurs et partenaires de la prévention

3.3.1. Les acteurs et partenaires identifiés

Les principaux acteurs ont été recensés sur des thématiques variées comme le réemploi, la réparation, la sensibilisation la prévention au sens large. Ces acteurs sont présentés sur la carte ci-dessous :



Le territoire de la CCD est très dynamique sur le plan associatif avec entre autres quatre centres sociaux soutenant des initiatives citoyennes, comme des cafés réparation ou des ateliers couture, ainsi que la recyclerie, ouverte en début d'année 2025.

Il est important d'associer à la démarche du PLPDMA les potentiels partenaires et relais pour toucher un plus grand nombre d'utilisateurs : les communes, les écoles, les EHPAD/maisons de retraite, les commerçants, les chambres de commerce et d'industrie et des métiers et de l'artisanat, et autres acteurs institutionnels, les associations sportives, les GMS, les bailleurs de l'habitat collectif, etc.

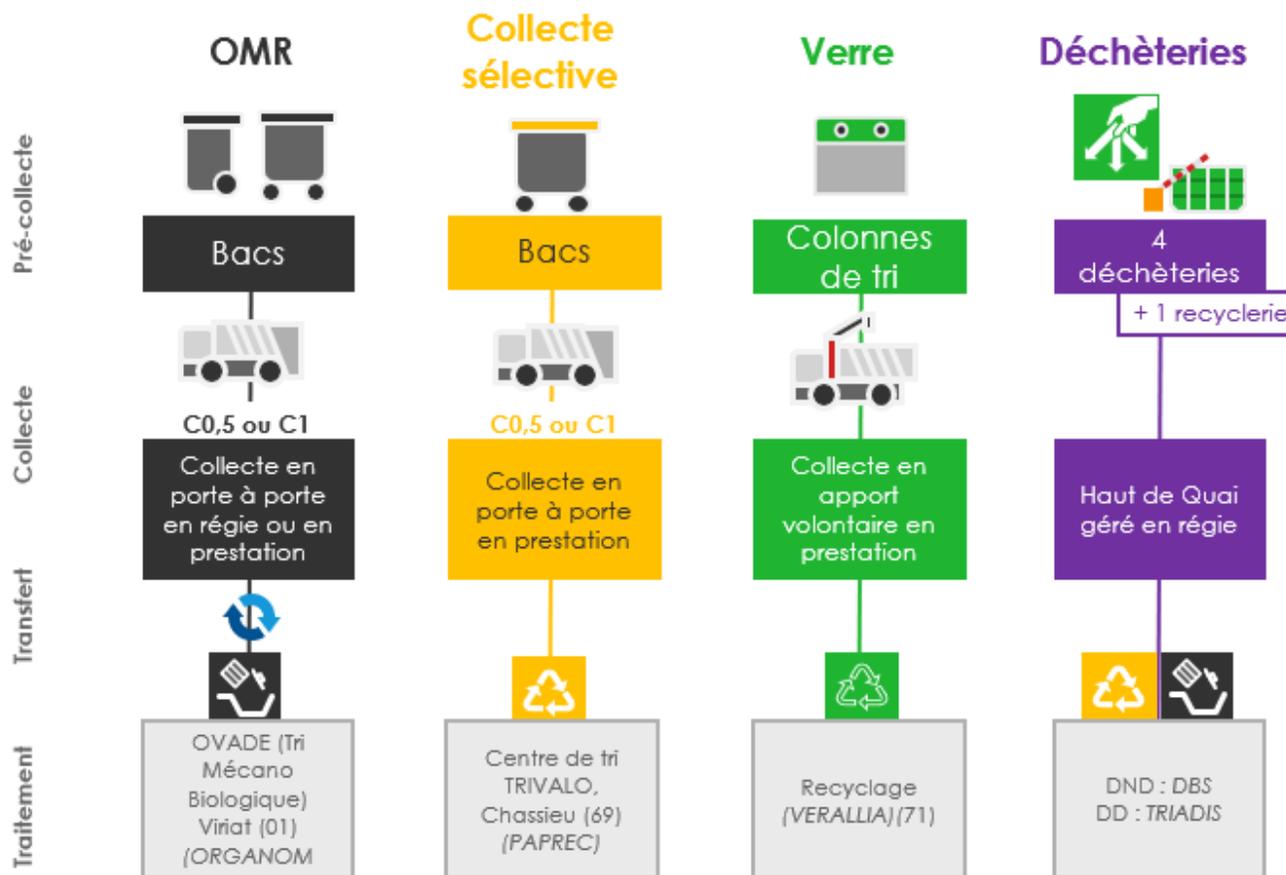
3.3.2. Bilan des échanges avec les acteurs

Catégorie	Enjeux
Associations	<p>Un véritable enjeu de structuration du réseau a été mis en lumière. Il est nécessaire de créer des liens entre les acteurs pour améliorer les synergies et généraliser les actions menées sur le territoire.</p> <p>De plus, les actions de prévention existantes et portées par ces structures sont pour une part méconnues. L'un des enjeux du PLPDMA sera de les rendre visibles et d'encourager leur développement.</p>
Institutions	<p>Les professionnels représentant une part conséquente des déchets collectés par la CCD.</p> <p>L'ADEME et la Région appuient sur l'importance de développer des actions pour réduire les déchets des professionnels. Il est indispensable de développer les actions menées auprès d'eux (ex : diagnostics flux et éco-défis) et/ou de leur apporter l'information sur les aides dont ils peuvent bénéficier (l'ADEME propose des aides à l'achat de broyeurs à destination des professionnels) et les réglementations à respecter.</p>
Chambres consulaires	<p>Les chambres consulaires proposent des dispositifs de diagnostic de la production et de la gestion des déchets aux à leurs adhérents. Le PLPDMA présente l'opportunité de formaliser des actions pour porter à la connaissance des professionnels ces accompagnements.</p> <p>Les chambres consulaires sont également des relais de communication privilégiés entre la CC et les professionnels du territoire à utiliser.</p>

3.4. Les modalités du service à l'utilisateur

3.4.1. Modalités de collecte et de traitement

La CCD exerce la compétence **gestion des déchets** sur l'ensemble de son territoire. Elle a transféré **sa compétence traitement des Ordures ménagères résiduelles au syndicat de traitement ORGANOM** (Syndicat intercommunal de traitement et valorisation des déchets ménagers). La **collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)**, **des collectes sélectives (emballages, papier et verre)** et **la gestion de la déchèterie** sont réalisées en régie. L'organisation générale du service est synthétisée dans le synoptique ci-dessous :



Organisation générale du service de gestion des déchets de la CCD - 2024

3.4.2. Le financement du service déchets

Le **service de gestion des déchets est financé par la Redevance Incitative (RI)** depuis 2013 sur une partie du territoire et depuis 2021 sur la totalité du territoire.

Le montant à payer dépend du nombre de levées ainsi que du poids du bac OMR (bac gris) et est détaillé sur la facture émise par la collectivité. Les usagers ont donc une connaissance du coût du service. L'accès en déchèterie se fait sur présentation d'un badge à retirer auprès de la CCD. L'accès des professionnels est encadré par les mêmes conditions que les particuliers. Il est limité à 2m³ par passage et par semaine et les camions plateau et PTAC supérieurs à 3,5 t ne sont pas autorisés. Il n'y a pas de surfacturation pour les professionnels.

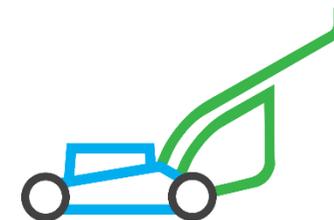
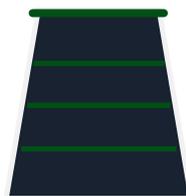
Le financement incitatif présente une vertu majeure : **inciter directement l'utilisateur**, par le levier économique, à réduire sa production de déchets et/ou à participer plus activement aux collectes sélectives et donc au recyclage. Plus largement, la tarification incitative s'inscrit dans une **démarche plus globale de réduction des déchets et d'amélioration de leur valorisation**, définie par les objectifs inscrits dans la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 déchets, objectifs qui ont été renforcés par la loi AGEC en février 2020.

La tarification incitative est un outil puissant pour responsabiliser et mobiliser les usagers vers une réduction et une meilleure valorisation des déchets produits sur le territoire.

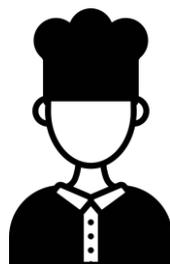
3.4.3 Les actions de prévention déjà en cours sur le territoire

La communication et la prévention sont gérées en régie par la CCD. En 2024, 0,6 ETP est exclusivement dédié à la prévention des déchets (0,4 ETP étant effectué par la chargée de projets transversaux, 0,2 ETP par une personne du service administratif déchets). Ces effectifs sont à pérenniser et à accompagner d'actions et de moyens supplémentaires. L'ADEME recommande au minimum **1 ambassadeur du tri pour 20 000 habitants**, ce qui représente 2 ETP dédiés pour la CCD.

Le déploiement du compostage	La gestion in situ des déchets verts
<p>La CCD déploie un plan de compostage :</p> <ul style="list-style-type: none">> Adhésion de la CC au réseau compost citoyen depuis 2023, qui permet à la CC de bénéficier d'accompagnement, d'expertise et de mise en réseau sur la gestion de proximité des biodéchets.> Vente de composteurs individuels à tarifs préférentiels (35€ ou 41€ selon le volume de 600L ou 800L) depuis 2017 (1560 composteurs vendus entre 2017 et 2023). 10% de la population est équipée, sans compter les achats dans le commerce spécialisé> Vente de lombricomposteurs à tarif préférentiel> Accompagnement des communes/administrations ou associations souhaitant mettre en place des zones de compostage partagé (choix de l'emplacement, installation, suivi périodique). 9 sites de compostage partagés sont actuellement ouverts sur la CCD. 5% de la population a accès à un composteur partagé, connu par les services.> Déploiement du compostage en pied d'immeuble via un travail avec les bailleurs sociaux et syndicats de copropriété initié.> Installation de composteurs partagés dans les 4 déchèteries> Formation des agents, élus et acteurs du territoire au compostage> Sensibilisation du grand public lors d'événements> Sensibilisation des scolaires au compostage	<ul style="list-style-type: none">> Mise à disposition des communes membres de deux broyeurs à titre gratuit pour leurs services techniques ou pour l'organisation de sessions de broyage à destination des particuliers.> Organisation de sessions de broyage en déchèteries (en parallèle de sensibilisations à la réduction des déchets)



La lutte contre le gaspillage alimentaire	Le réemploi et l'économie circulaire
<p>Dans le cadre du PAT¹ :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Création d'un réseau de cuisiniers et gestionnaires de cantines scolaires > Mutualiser ou maintenir les cuisines sur site. > Fourniture via un prestataire local de produits locaux et biologiques (qui propose un accompagnement des cuisiniers sur les menus et les portions dans l'optique de réduire le gaspillage alimentaire) > Travail sur les portions servies 	<ul style="list-style-type: none"> > Ouverture d'une recyclerie sur le site de la déchèterie de Châtillon-sur-Chalaronne > Déploiement de caissons de réemploi dans les 4 déchèteries
<p>L'éco-exemplarité</p> <ul style="list-style-type: none"> > Utilisation de vaisselle réutilisable dans les locaux et pour les réunions > Mise à disposition de vaisselle réutilisable pour les manifestations > Récupération des feuilles après impression pour du brouillon > Implantation d'un composteur au siège et de l'antenne de Villars-les-Dombes > Test d'un lombricomposteur > Partage et répartition des restes alimentaires à la suite des événements organisés par les services > <i>Elaboration d'un guide de l'éco-événement à destination des associations (à venir)</i> 	<p>La sensibilisation générale</p> <ul style="list-style-type: none"> > Partenariat avec les événements éco-responsables (soutien financier et matériel) > Animation d'un stand sur la thématique des déchets lors de certains festivals > Distribution de STOP PUB



Les actions du PLPDMA devront renforcer et pérenniser la stratégie de prévention déjà bien engagée notamment sur les biodéchets et auprès des scolaires dans le cadre du PAT.

¹ PAT : Projet Alimentaire Territorial : Ce plan a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. La CCD n'a pas le label Plan Alimentaire Territorial mais fonctionne de la même manière, et cela l'affranchi des obligations fixées par le document certifié. Le PAT de la CCD est porté par le service développement durable.

3.5. La production de déchets

3.5.1. Synoptique déchets 2024

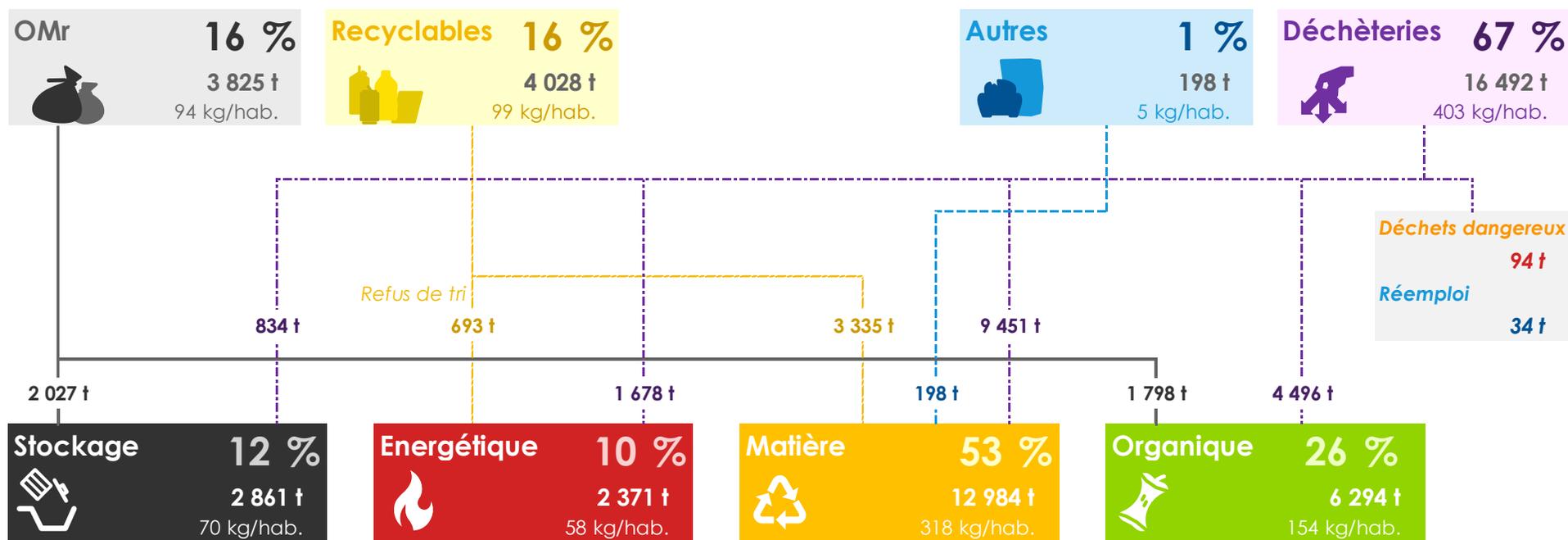
Synoptique de la gestion des déchets

CC de la Dombes - 2024

Quantité totale de déchets : 24 543 t - 601 kg/hab.



FLUX COLLECTES



VALORISATION

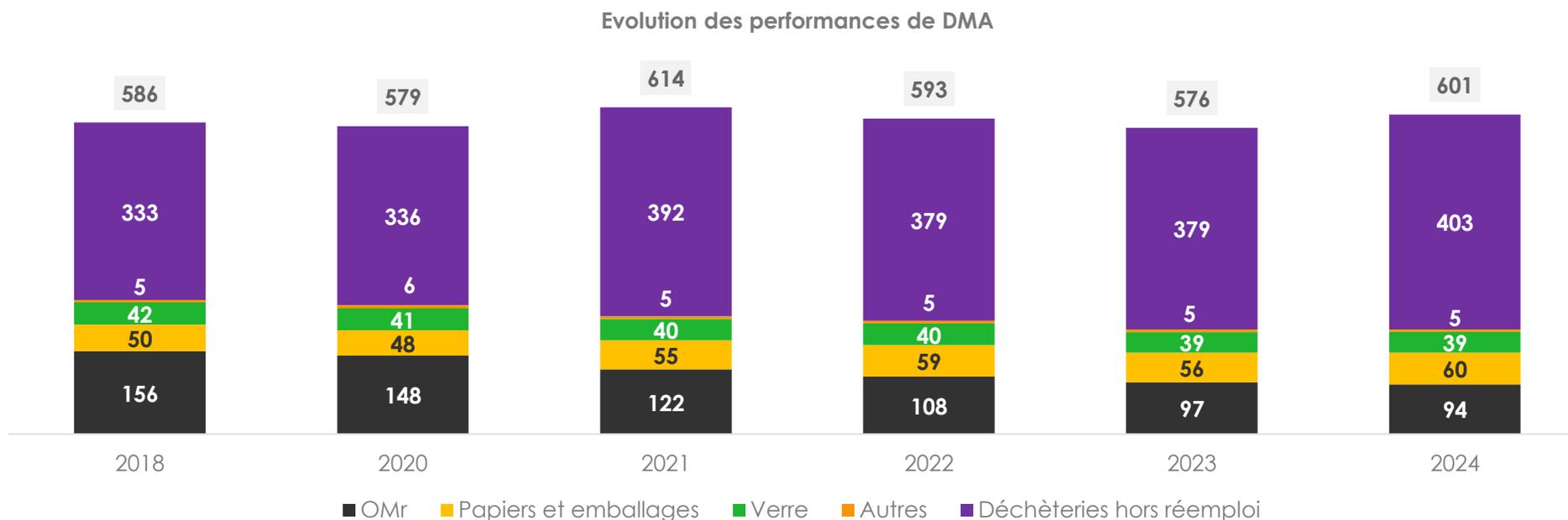
Actuellement, les parts de valorisation matière et de valorisation organique sont conséquentes. Si une part des OMR est valorisée en méthanisation après avoir été soumise à un tri mécano-biologique (TMB), une part importante des déchets collectés reste stockée (12%). Ce sont **autant de déchets qui pourraient être évités, réduits, ou encore réemployés**.

Les tonnages de déchets en déchèteries comprennent les gravats. Les tonnages renseignés dans la matrice des coûts, outil d'analyse des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets de l'ADEME, ne comprennent pas tous les flux de déchèterie. Les quantités présentées dans le PLPDMA sont donc supérieures à celles présentées habituellement par la CCD à l'ADEME et aux élus.

Les actions de prévention mises en œuvre dans le cadre du PLPDMA peuvent permettre de réduire les quantités de déchets stockés et incinérés, mais aussi triés puis recyclés, ce qui entraînerait une maîtrise des coûts associés et un gain environnemental important.

3.5.2. Evolution des performances de collecte

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA), collectés par la CCD sur son territoire. Les déchets de déchèterie comprennent les gravats. Ci-dessous l'évolution des performances de collecte depuis 2018 présentée en kg/an/habitant :

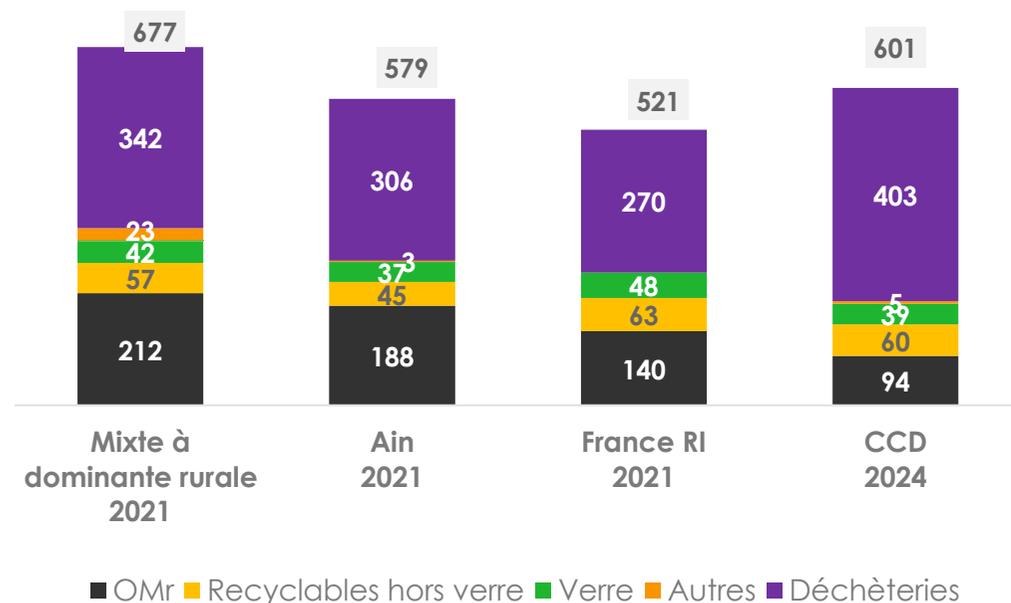


Les performances sont en hausse entre 2018 et 2024 (+2,6% de DMA sur cette période). Le pic de production de déchets en déchèterie en 2021 s'explique par la période de fermeture en 2020 de la déchèterie en raison de la pandémie. On observe une nette baisse des ratios d'OMR collectés entre 2018 et 2024 (-40%), en faveur de la collecte sélective des emballages (+19,6%), transfert de flux maîtrisé et ce d'autant plus en regard de la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2021. Le ratio en déchèterie augmente entre 2018 et 2024 (+21,1%).

L'objectif du PLPDMA sera d'aller plus loin dans l'évolution des comportements et de pérenniser la diminution de la production d'OMR par habitant, et de l'étendre sur chacun des flux collectés, en parallèle du renforcement du geste de tri. Les attentes des impacts de la généralisation du tri à la source des biodéchets sur le ratio d'OMR, de l'instauration de la recyclerie et de la mise en place des caissons réemploi en déchèterie sont fortes.

3.5.3. Situation des performances de collecte par rapport aux référentiels et aux objectifs réglementaires

Situation des performances de DMA dans les référentiels (kg/hab./an)



Comparaison des performances avec les référentiels

En moyenne, les habitants de la CCD produisent plus de déchets que la moyenne départementale, mais génèrent moins d'OMR. Les ratios d'OMR de la collectivité sont bien plus faibles que ceux des collectivités du référentiel national mixte à dominante rurale et que la moyenne des collectivités en RI.

Cela est lié à une redevance incitative instaurée depuis 2013 sur une partie du territoire et depuis 2021 sur sa totalité. Le système de facturation a été bien accepté par la population, comme en témoignent les très faibles ratios d'OMR.

Cependant, le ratio collecté en déchèterie est nettement supérieur aux référentiels. Cela est dû à une forte production de déblais et gravats, d'encombrants, de matériaux recyclables (bois, métaux, cartons, plastiques), ainsi que de déchets verts.

Atteinte des objectifs réglementaires

Le tableau suivant présente les objectifs réglementaires de la LTECV et de la loi AGEC et la situation de la collectivité :

Objectif	Indicateur	Source	Objectifs réglementaires (LTECV, AGEC)				CCD
			2020	2025	2030	2035	2024
Réduction des DMA	Evolution relative du ratio de DMA par rapport à 2010	LTECV AGEC Art. 3	- 10 %		- 15 %		Non disponible
Valorisation matière et organique	Part des tonnages DNDNI	LTECV	55 %	65 %			75 %
Préparation en vue de réutilisation ou recyclage	Part des tonnages DMA	Ordonnance Juillet 2020		55 %	60 %	65 %	74 %
Réemploi et préparation en vue de réutilisation (D3E, textiles et mobilier)	Part des tonnages DMA	AGEC Art. 4			5 %		5 %
Enfouissement	Evolution relative du tonnage de DNDNI enfoui par rapport à 2010	LTECV	- 30 %	- 50 %			Non disponible
Enfouissement	Part des tonnages DMA enfouis	AGEC Art. 10				10 %	12 %

** les objectifs de réduction des DMA et de DNDNI enfouissement sont fixés par rapport à 2010 selon la LTECV. Par manque de données, les évolutions ne sont pas estimables.*

La CCD respecte et dépasse les objectifs de parts de déchets préparés en vue d'une réutilisation ou de recyclage, de déchets en valorisation organique et de déchets réemployé et préparés en vue de réutilisation. Pour autant, si les données disponibles ne permettent pas de calculer les évolutions relatives du ratio de DMA et de tonnage de DNDNI, des efforts sont à fournir pour nettement diminuer les parts de déchets enfouis, mais aussi insuffler une réelle diminution globale des DMA.

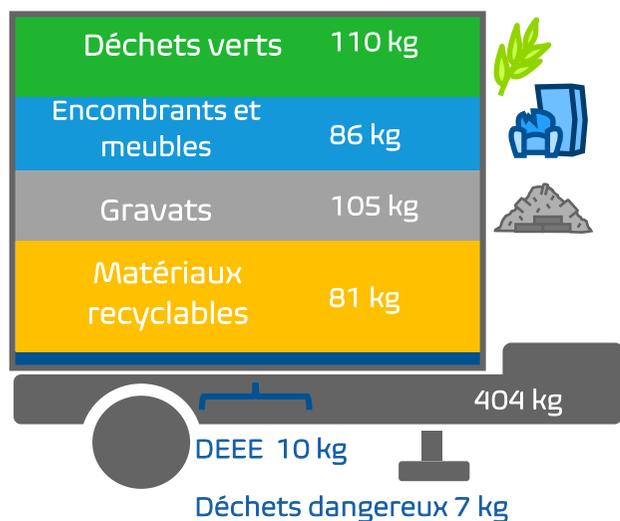
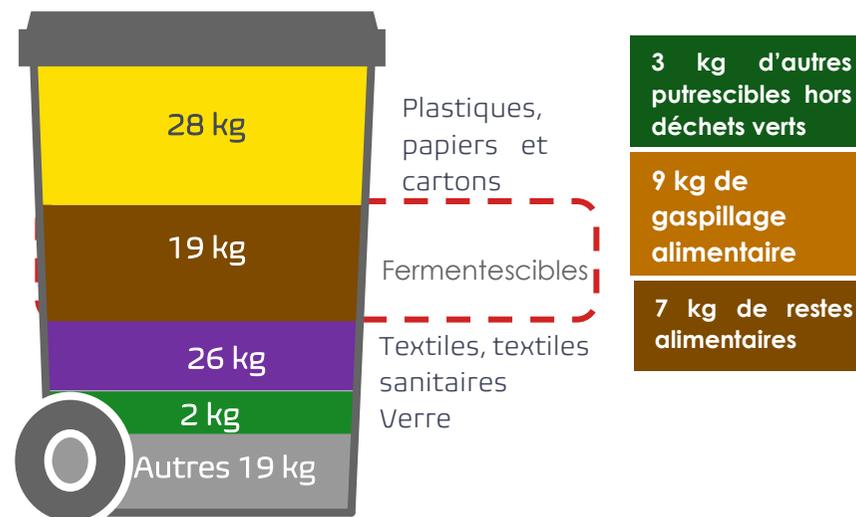
3.5.4. La composition des principaux flux

ORGANOM réalise fréquemment des campagnes de caractérisations des OMR, dont le résultat de celle de février 2023 est présent dans le graphique ci-contre, rapporté aux ratios de 2024

Ces caractérisations permettent de réaliser un état des lieux précis des flux présents dans la poubelle des usagers. Elles révèlent que plus de **80% des déchets contenus dans les OMR pourraient être évités**, par renforcement du geste de tri mais aussi par la prévention :

- > Les **biodéchets** peuvent être détournés par compostage et réduction du gaspillage alimentaire, soit environ 19 kg/hab./an en 2024 ;
- > Les **déchets plastiques, papiers et emballages hors verre ainsi que le carton** représentent environ **30 %** des OMR, soit environ 28 kg/hab./an en 2024. Cette part peut être réduite à la source grâce aux actions « STOP PUB », en promouvant l'écoconsommation et les achats « zéro déchet » ;
- > Les textiles peuvent être détournés vers des filières de réemploi ;
- > Les **textiles sanitaires** peuvent être compostés en partie ou réduit par l'utilisation de produits réutilisables

Composition des OMR



Composition des déchets en déchèterie

Le territoire de la CCD est équipé de quatre déchèteries permettant la collecte de 21 flux pour les ménages et les professionnels. L'accès de ces derniers est autorisé sur présentation d'un badge, dans la limite de 2m³ par passage et par semaine. Les camions-plateau et PTAC supérieurs à 3,5t ne sont pas autorisés. Ces installations représentent une opportunité pour les usagers de la CCD de trier leurs déchets vers les filières de valorisation appropriées. Néanmoins, les quantités de déchets collectés en déchèteries pourraient être réduites :

- > Les **déchets verts** représentent **27% des apports** en déchèterie. Ces végétaux pourraient être traités directement sur la parcelle grâce au compostage, broyage ou paillage et réduit par l'utilisation d'essences à pousse lente ;
- > **Les déblais et gravats** représentent **26% des apports** en déchèteries et sont apportés dans des quantités bien plus importantes que dans les référentiels locaux et nationaux.
- > Les **encombrants et mobiliers, le carton, le bois et la ferraille** ainsi que les DEEE pourraient être réparés et/ou réemployés

3.6. Bilan du diagnostic

3.6.1. Analyse des atouts, forces, faiblesses et menaces vis-à-vis de la prévention des déchets

Atouts

- > Le déploiement de la RI depuis 2021 sur tout le territoire : plus facile pour sensibiliser à la prévention
- > Une population assez sédentaire et peu de tourisme : plus facile de mettre en place des actions pérennes ;
- > Le passage en ECT* en 2021 et en porte-à-porte sur le multi-matériaux en 2023 ce qui peut améliorer le geste de tri ;
- > Le déploiement d'un plan de compostage et de sessions de broyage en 2024 ;
- > L'ouverture d'une recyclerie en 2025

Faiblesses

- > Une tendance à la hausse des ratios collectés en déchèterie entre 2018 et 2024 ;
- > Une amélioration possible du geste de tri avec une performance de collecte des papiers et emballages inférieure aux collectivités en RI ;
- > Des moyens humains pour la prévention insuffisants (0,6 ETP dédié à la prévention contre 2 conseillers par l'ADEME pour 40 000 hab.) ;

Opportunités

- > Une majorité d'habitat individuel en maison qui favorise la gestion in situ des biodéchets et du compostage ;
- > D'importantes marges de manœuvre en déchèterie
- > Un tissu dense d'associations et d'acteurs publics ou privés dédiés à la prévention au sein du territoire de la CCD

Menaces

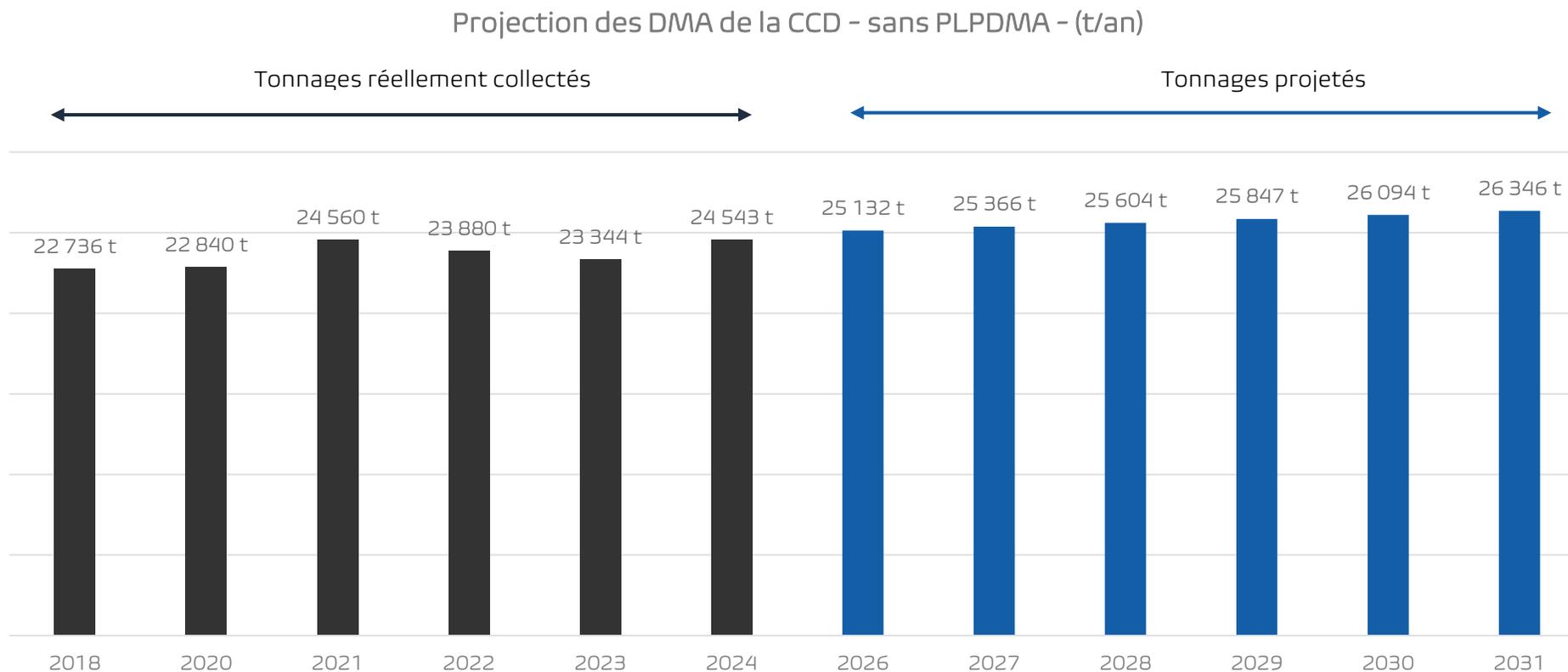
- > 26% d'habitat collectif, un territoire hétérogène : des communes à habitat rural dispersé à urbain. Des stratégies à adapter.
- > Un accès aux déchèteries encadré mais sans facturation dédiée aux professionnels
- > Le stockage des déchets après un tri mécano-biologique (TMB) : Hausse et/ou surtaxe de la TGAP*, durcissement de la réglementation sur le compost issu du TMB

* ECT : Extension des consignes de tri

* TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes

3.6.2. Evolution attendue des performances sans mise en œuvre du PLPDMA

Le graphique ci-dessous présente l'évolution attendue du ratio de collecte des DMA sans la mise en œuvre du PLPDMA.²



La tendance est à une hausse des quantités de déchets collectés, en raison de l'augmentation de la population. Il est donc primordial d'inverser ou de contenir cette dynamique, notamment grâce au PLPDMA, pour réduire la production de déchets par habitant et se conformer aux objectifs réglementaires.

² Les estimations se basent sur des ratios stables à partir de 2024.

4. LE PLPDMA

4.1 Un plan pluriannuel

Le décret du 10 juin 2015 fixe précisément le contenu du plan d'actions qui doit comporter notamment :

- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés ;
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :
 - L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ;
 - La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
 - L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;
 - Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Le plan d'actions a été élaboré en tenant compte des gisements prioritaires et des grandes idées structurantes émergeant des acteurs de la CCES.

7 axes de travail
24 actions

1
action **Améliorer la sensibilisation et la communication**

Lutter contre le gaspillage alimentaire

3
actions

4
actions **Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets**

Favoriser la consommation responsable

5
actions

3
actions **Favoriser la réparation et le réemploi**

Être exemplaire en matière de prévention des déchets

4
actions

4
actions **Réduire les déchets des professionnels**

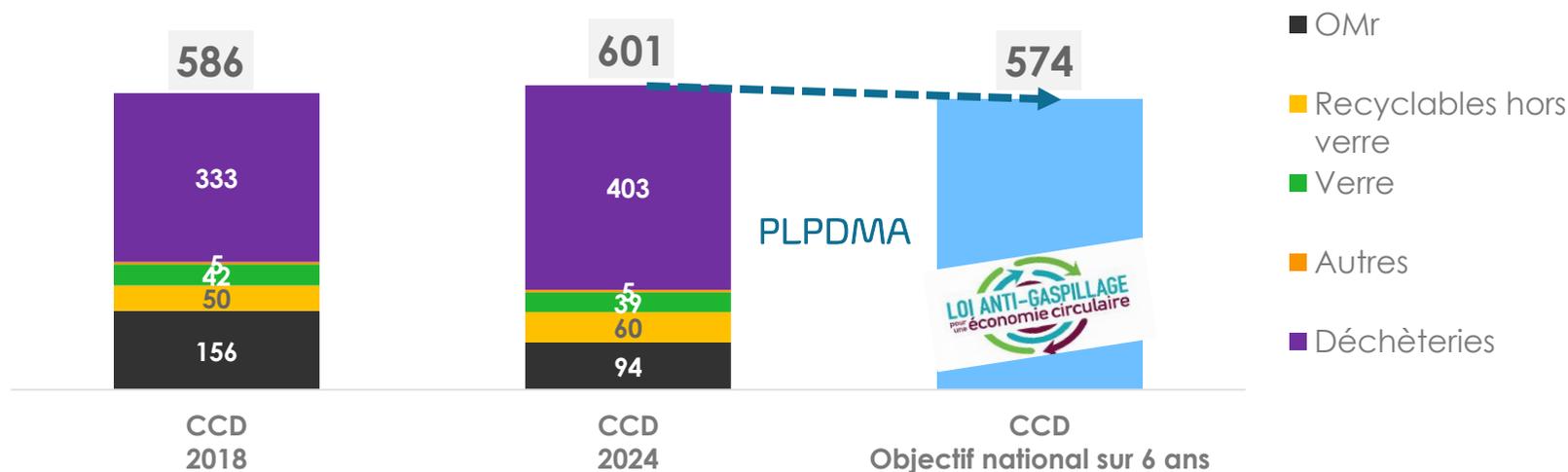
4.2. Quels objectifs minimums pour la CCD ?

Les objectifs quantitatifs de ce premier PLPDMA doivent respecter les objectifs nationaux et régionaux définis d'une part par la loi AGECE, et d'autre part par le volet déchets/économie circulaire du SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Objectif national (Loi AGECE)	- 15% de DMA entre 2010 et 2030
Objectif régional (SRADDET AURA)	- 50kg/ habitant de DMA en 2031 par rapport à 2015

L'objectif national est plus ambitieux et prévaut sur l'objectif régional qui n'a pas encore été actualisé avec les objectifs de la loi AGECE. Par ailleurs, les dernières données fiables à disposition étant celles de 2018, l'objectif de réduction de la loi AGECE a été annualisé, pour fixer un objectif de performance par habitant à atteindre à l'issue du PLPDMA, à partir des ratios de 2024.

Situation des performances de la CC de la Dombes et objectif de la Loi AGECE



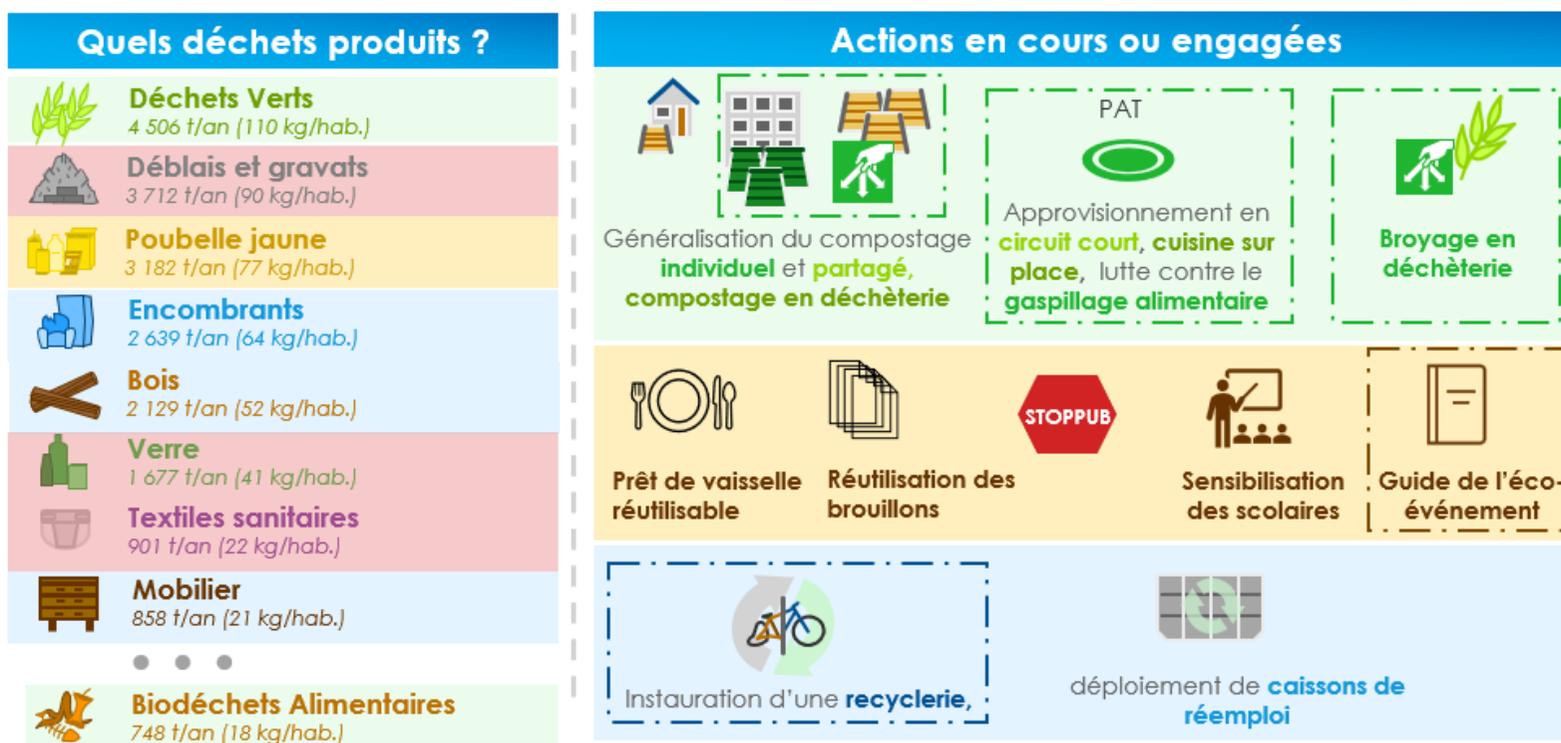
La CCD devra atteindre 574 kg/hab. en 2031, soit 27 kg en moins par habitant en 2031 par rapport à 2024.

4.3. Les gisements d'évitement prioritaires

La connaissance des gisements d'évitement prioritaires permet d'identifier les catégories de déchets produits sur lesquels il est possible d'agir. Les gisements présentés sont tous mode de collecte confondu et non distingués en flux collectés (Ordures Ménagères résiduelles, collecte sélective, encombrants, etc.).

La hiérarchisation des gisements identifiés sur le territoire suit plusieurs critères, à savoir :

- > L'ampleur du gisement lui-même
- > Son degré d'exploitation déjà acquis
- > Sa facilité et les opportunités d'exploitation
- > Le caractère stratégique et/ou symbolique du gisement
- > L'obligation légale ou contractuelle



Gisements par ordre décroissant de production et actions engagées sur ces flux

Les flux prioritaires et cibles associées ont été identifiés lors de la CCES 1 :

	Flux prioritaires 	Cibles prioritaires 
2024	 Déchets Verts 4 506 t/an	 Paysagistes  Services Espaces Verts 
	 Emballages et papiers 3 189 t/an	 Associations / événements 
	 Encombrants 2 639 t/an	
	 Textiles sanitaires 909 t/an	 EHPAD  Petite enfance
	 Biodéchets Alimentaires 755 t/an	 Restauration / EHPAD  Etablissements scolaires 
	 Textiles 338 t/an	  Enfance / jeunesse

La CCES a placé en flux prioritaires les flux majoritaires que sont les déchets verts, emballages et encombrants, mais a aussi souhaité inscrire des actions pour réduire les textiles sanitaires, biodéchets alimentaires et textiles, bien que moins présents dans les déchets collectés. D'une part parce que les biodéchets alimentaires sont un flux facilement réductible, et d'autre part, parce que les quantités de textiles et de textiles sanitaires sont plus élevées sur la CCD qu'en moyenne sur le territoire métropolitain. Quant aux cibles du PLPDMA, la CCES souhaite s'adresser à l'ensemble des usagers, soient les professionnels publics et privés ainsi que les particuliers, avec une attention particulière portée sur les jeunes.

4.4. Le plan d'actions

AXE 1 : AMELIORER LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION GENERALES

Flux	Tous flux
Partenaires	

Gisement évité à terme	Coût	Moyens humains
4kg/hab	21 160 €	0,3 ETP
	3 530 €/an	0,06 ETP/an

2026 - 2031

Poursuivre les actions de sensibilisation générale

Ménages

- ✓ Animer un stand sur la thématique de la réduction des déchets lors des événements locaux
- ✓ Poursuivre le partenariat avec un ou plusieurs festivals (soutien matériel)
- ✓ Distribuer des STOP PUB
- ✓ Créer un module de gestion/prévention des déchets à destination des ménages sur la plateforme Dombes Connect
- ✓ Rappeler les possibilités d'organiser des visites des différentes installations

AXE 2 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Flux	
Partenaires	Cantines, Ehpad, centres sociaux, associations

Gisement évité à terme	Coût	Moyens humains
3kg/hab	13 850 €	0,7 ETP
	2 307 €/an	0,1 ETP/an

2026 - 2031 	2028 - 2031 	2030 - 2031
Généraliser les actions pour réduire le gaspillage alimentaire	Sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques pour réduire le gaspillage alimentaire	Expérimenter l'installation d'un frigo solidaire devant une cantine volontaire
Restauration collective	Ménages	Restauration collective
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser la cuisine sur place ✓ Instaurer des clauses dans les marchés de restauration collective (bio, local) ✓ Diagnostic gaspillage alimentaire + accompagnement personnalisé au changement 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diffuser des supports de communication sur les méthodes de réduction de GA (recettes antigaspi, construction d'une liste de courses, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir le cadre réglementaire, ✓ Mobiliser une cantine volontaire ✓ Suivre l'expérimentation et diffuser les résultats

AXE 3 : ÉVITER LA PRODUCTION DE DECHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES RESTES ALIMENTAIRES

Flux	 	Gisement évité à terme	Coût total	Moyens humains totaux
Partenaires	Bailleurs, syndic de copropriété, communes	10 kg/hab	174 400 €	6 ETP
			29 000 €/an	1 ETP/an

2026 - 2031	2026 - 2031	2026 - 2031	2026 - 2031
Réduire et favoriser la gestion in situ des déchets verts des communes et de la CC	Réduire et favoriser la gestion in situ des déchets verts des ménages	Poursuivre/ renforcer le déploiement du compostage individuel	Poursuivre/ renforcer le déploiement du compostage partagé
Communes, CCD	Ménages	Ménages en maison	Ménages en habitat collectif
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire les fréquences de tontes et tailles ✓ Planter des essences à croissance lente ✓ Mettre à disposition 2 broyeurs pour les ST des communes ✓ Former les agents aux bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser et communiquer sur le jardinage au naturel ✓ Poursuivre les sessions de broyage dans les déchèteries ✓ Mettre à disposition les broyeurs dans les communes à destination des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre le déploiement du compostage individuel 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Informer sur le compostage ✓ Former au compostage ✓ Accompagner les communes et bailleurs ✓ Tester les lombricomposteurs ✓ Sensibiliser les enfants au compostage ✓ Sensibiliser le grand public (SERD)

* ST : services techniques

* SERD : Semaine européenne de réduction des déchets

AXE 4 : FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Flux		Gisement évité à terme	Coût total	Moyens humains totaux
Partenaires	Recyclerie, associations de réparation, centres sociaux	3,5 kg/hab	47 600 €	1,3 ETP
			7 900 €/an	0,2 ETP/an

2028 - 2031	2028 - 2031	2028 - 2031	2029 - 2030	2031
Sensibiliser et communiquer auprès des jeunes sur la consommation responsable	Sensibiliser les habitants sur les moyens de consommation éco-responsable	Promouvoir et favoriser la consommation en vrac et locale	Organiser un Défi Familles Zéro Déchets	Sensibiliser et encourager à l'utilisation de textiles sanitaires lavables
Jeunes usagers	Ménages	Ménages, commerçants, producteurs	Ménages	Structures de la petite enfance, ménages
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser des visites de la recyclerie ✓ Organiser des ateliers thématiques de réparation ✓ Mener un projet vidéo de gestion/prévention en centre de loisir 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Publier des articles dédiés ✓ Organiser des ateliers de fabrication par soi-même 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Publier une liste de producteurs locaux et de points de vente en vrac ✓ Promouvoir le vrac et la consigne 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Suivre 30 familles par an pendant 2 ans 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recenser et mettre en lumière les structures adoptant les textiles lavables ✓ Proposer des prêts de kits de couches lavables ✓ Sensibiliser aux alternatives lavables

AXE 5 : FAVORISER LA REPARATION ET LE REEMPLOI

Flux	  	Gisement évité à terme	Coût total	Moyens humains totaux
Partenaires	Repair café, ateliers couture, communes, CS	2 kg/hab.	22 000 €	0,7 ETP
			3 670 €/an	0,1 ETP/an

2026 - 2031	2026 - 2031	2028 - 2031
Développer les activités de réemploi/réparation sur le territoire et initier les habitants à la réparation	Recenser les acteurs et événements du réemploi du territoire	Favoriser le don dans et entre les établissements publics / communes
Ménages	Ménages	Etablissements publics
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser la coordination pour la création de repair café ✓ Organiser des rencontres entre acteurs de la réparation ✓ Organiser des cours de couture ✓ Déployer des points de réemploi dans les déchèteries ✓ Organiser des gratiférias ✓ Généraliser les boîtes à livres 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire connaître l'existant auprès des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser l'achat de mobilier de seconde main ✓ Mettre en place une plate-forme d'échanges/prêts/dons entre collectivités (et particuliers)

AXE 6 : ÊTRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION ET DE TRI DES DECHETS

Flux		Gisement évité à terme	Coût total	Moyens humains totaux
Partenaires	Recyclerie, communes, associations	0,2 kg/hab.	19 600 €	0,4 ETP
			3 300 €/an	0,06 ETP/an

2026 - 2031	2026 - 2031	2028 - 2031	2026 - 2031
Favoriser les actions éco-responsables au sein des services	Favoriser les actions éco-responsables lors des manifestations ponctuelles	Favoriser les achats responsables dans les établissements publics	Actions complémentaires
Communes, services	Administrations, associations	Etablissements publics	Etablissements publics
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diffuser un programme d'action à mettre en œuvre dans les administrations pour réduire les déchets (utiliser de la vaisselle réutilisable, partager les restes alimentaires, produit d'entretien unique, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégrer dans l'attribution des subventions aux associations locales des obligations de prévention ✓ Généraliser la mise à disposition de vaisselle non jetable dans les salles communales ✓ Se fournir à la recyclerie pour les événements ✓ Développer les kermesses 0 déchet ✓ Diffuser un guide de l'éco-événement 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rédiger et proposer des clauses contractuelles environnementales à intégrer dans les marchés de fournitures, commandes de boissons ✓ Diffuser une liste de prestataires et les coordonnées 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diffuser un guide sur les filières et les consignes de tri

AXE 7 : REDUIRE LES DECHETS DES PROFESSIONNELS

Flux		Gisement évité à terme	Coût total	Moyens humains totaux
Partenaires	CCI, CMA, atelier couture, unions commerciales	5 kg/hab.	16 000 €	0,4 ETP
			2 700 €/an	0,07 ETP/an

2026 - 2031	2030 - 2031	2030 - 2031	2030 - 2031
Informer	Développer le réemploi auprès des entreprises	Communiquer sur les solutions pour réduire les déchets d'emballages	Développer la consigne du verre
Professionnels	Professionnels	Professionnels	Professionnels
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communiquer sur les possibilités d'accompagnement existantes par les Chambres ✓ Promouvoir les pratiques vertueuses ✓ Créer un espace dédié à la gestion des déchets des professionnels sur Agorasite ✓ Publier un article dans Domb'entreprendre sur les filières de 2^{de} main 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etudier la pertinence de créer une matériauthèque ✓ Accompagner l'organisation de vide-entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir l'utilisation des sacs en tissus auprès des commerçants locaux (voir partenariat axe 5) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Informer de la possibilité de rejoindre un réseau de consignes des emballages en verre ✓ Auditer les commerçant sur leur envie/freins pour rejoindre un réseau

4.5 Le calendrier

			Etat d'avancement	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Axe 1 : Améliorer la sensibilisation et la communication générales									
1	Poursuivre les actions de sensibilisation générale	En cours							
Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire									
2	Généraliser les actions pour réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (scolaire et EHPAD)	En cours							
3	Sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques pour réduire le gaspillage alimentaire auprès des ménages	Non débutée							
4	Expérimenter l'installation d'un frigo solidaire devant une cantine volontaire	Non débutée							
Axe 3 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des restes alimentaires									
5	Réduire et favoriser la gestion in situ des déchets verts des communes et de la CC	Non débutée							
6	Réduire et favoriser la gestion in situ des déchets verts des ménages	En cours							
7	Poursuivre/ renforcer le déploiement du compostage individuel	En cours							
8	Poursuivre/ renforcer le déploiement du compostage partagé	En cours							
Axe 4 : Favoriser la consommation responsable									
9	Sensibiliser et communiquer auprès des jeunes sur la consommation responsable	Non débutée							
10	Sensibiliser les habitants sur les moyens de consommation éco-responsable	Non débutée							
11	Promouvoir et favoriser la consommation en vrac et locale :	Non débutée							
12	Organiser un Défi Familles Zéro Déchets	Non débutée							
13	Sensibiliser et encourager à l'utilisation de textiles sanitaires lavables	Non débutée							

		Etat d'avancement	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Axe 5 : Favoriser la réparation et le réemploi								
14	Développer les activités de réemploi/réparation sur le territoire et initier les habitants à la réparation	Non débutée						
15	Recenser les acteurs et évènements du réemploi du territoire	Non débutée						
16	Favoriser le don dans et entre les établissements publics / communes	Non débutée						
Axe 6 : Être exemplaire en matière de prévention et de tri des déchets								
17	Favoriser les actions éco-responsables au sein des services	En cours						
18	Favoriser les actions éco-responsables lors des manifestations ponctuelles	Non débutée						
19	Favoriser les achats responsables dans les établissements publics	Non débutée						
20	Actions complémentaires	En cours						
Axe 7 : Réduire les déchets des professionnels								
21	Informier	Non débutée						
22	Développer le réemploi auprès des entreprises	Non débutée						
23	Communiquer sur les solutions pour réduire les déchets d'emballages	Non débutée						
24	Développer la consigne du verre	Non débutée						

4.6. Le Bilan du PLPDMA

4.6.1. Les Moyens à mobiliser sur 6 ans

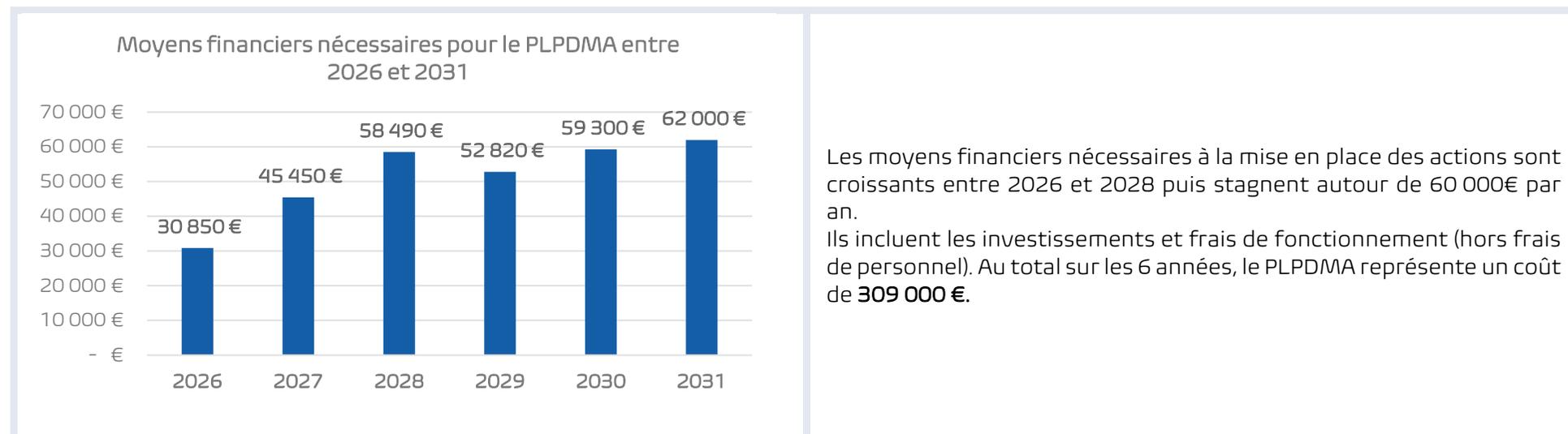
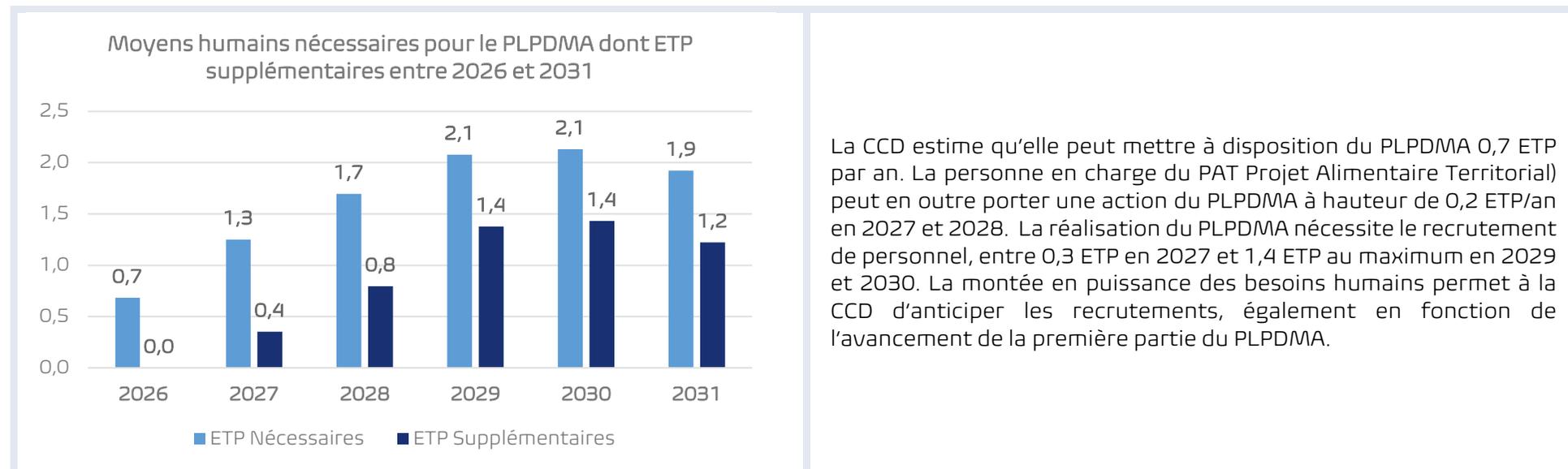
Le tableau ci-dessous résume par axe les moyens humains et financiers totaux à mobiliser pour chaque axe.

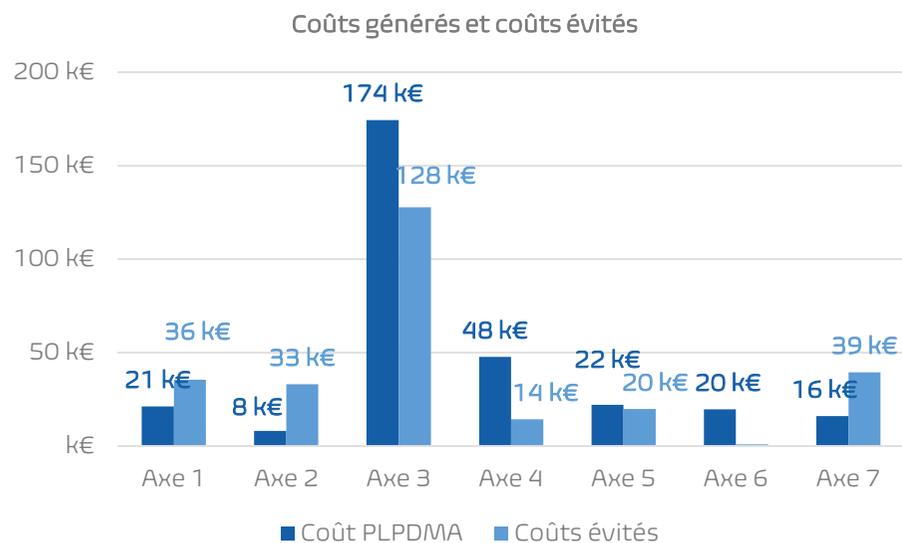
Axe	Thématique	Impact sur les 6 ans		
		Déchets évités	Moyens humains (cumulés)	Moyens financiers hors ETP
1	Améliorer la communication et la sensibilisation générales	- 4 kg/hab.	0,3 ETP	21 k€
2	Lutter contre le gaspillage alimentaire	- 3 kg/hab.	0,7 ETP	8 k€
3	Eviter la production de déchets végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets	-10 kg/hab.	6,0 ETP	174 k€
4	Favoriser la consommation responsable	- 4 kg/hab.	1,3 ETP	48 k€
5	Favoriser la réparation et le réemploi	-2 kg/hab.	0,7 ETP	22 k€
6	Être exemplaire en matière de prévention et de tri des déchets	- 0,2 kg/hab.	0,4 ETP	20 k€
7	Réduire les déchets des professionnels	- 5 kg/hab.	0,4 ETP	16 k€
TOTAL sur les 6 ans du PLPDMA		-28 kg/hab.	10 ETP	309 k€

Dans le cadre de l'obligation réglementaire de généraliser le tri à la source des biodéchets alimentaires (loi AGEC), la CCD avait déjà entrepris de déployer à grande échelle le compostage individuel et partagé.

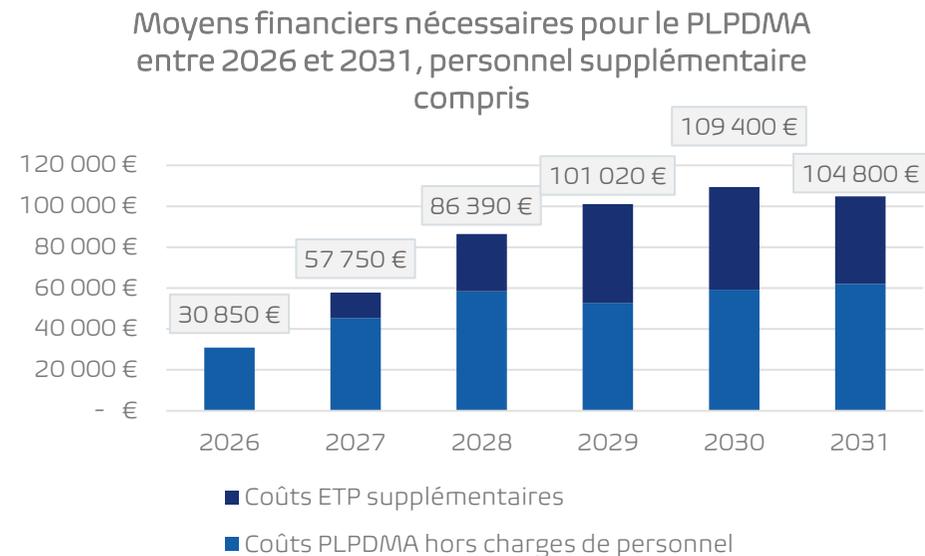
Par conséquent, **tous les moyens humains et financiers à mobiliser pour la généralisation du compostage ont d'ores et déjà été engagés ou budgétisés par la collectivité.**

Les graphiques ci-dessous détaillent les moyens à mobiliser pour mettre en œuvre le PLPDMA :





Les gisements évités permettent au-delà du gain environnemental, d'économiser les coûts de traitement des déchets liés à ces gisements. Au total, l'impact financier réel du PLPDMA (coûts générés-coûts évités) s'élève à **38 000 €**.



En intégrant les coûts de personnel supplémentaires à recruter, les moyens financiers nécessaires s'élèvent à **490 000 €** sur la durée totale du PLPDMA (**soit 2€/hab./an**)
L'impact financier réel du PLPDMA selon les mêmes hypothèses (coûts générés-coûts évités) est de **220 000 € (soit 1€/hab./an)**

4.6.2 Les résultats attendus

Le synoptique ci-contre présente l'impact attendu du PLPDMA sur les performances de collecte de la CCD :

A noter que les ratios diminuent, mais les tonnages augmentent, et ce en raison d'une augmentation de la population sur le territoire d'ici 2031.

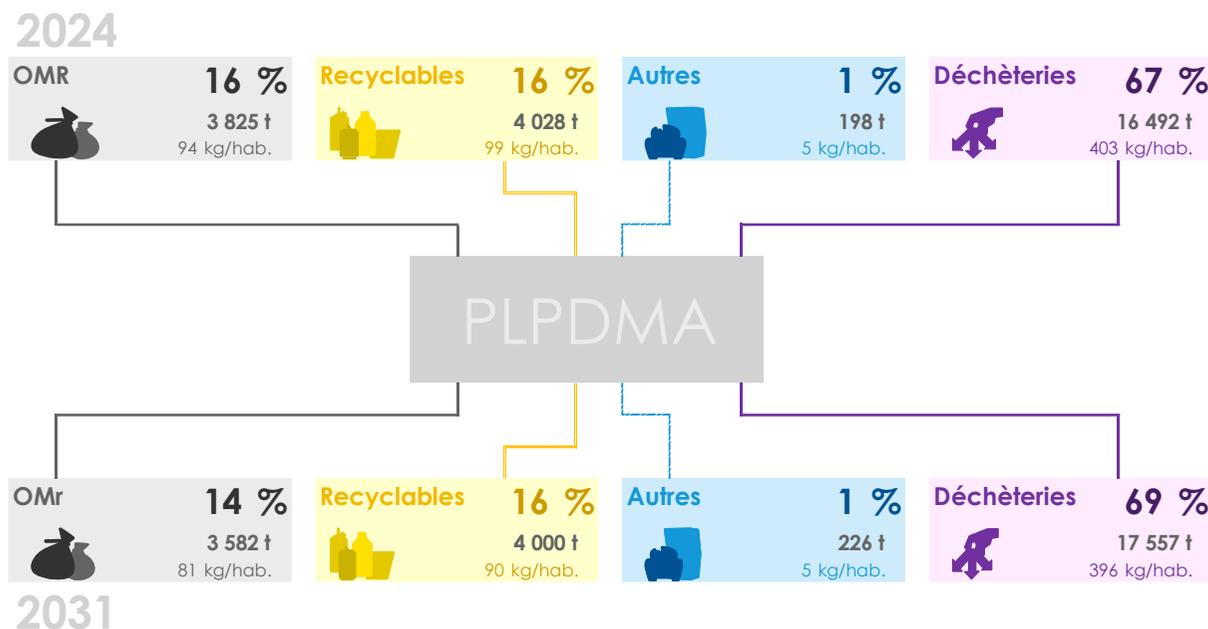
Comme précisé au paragraphe 4.2, le **PLPDMA mis en place par la CCD se doit de respecter les objectifs de réduction des déchets fixés par la LTECV, la loi AGEC et par le PRPGD de la Région Auvergne-Rhône Alpes.**

Synoptique de PLPDMA

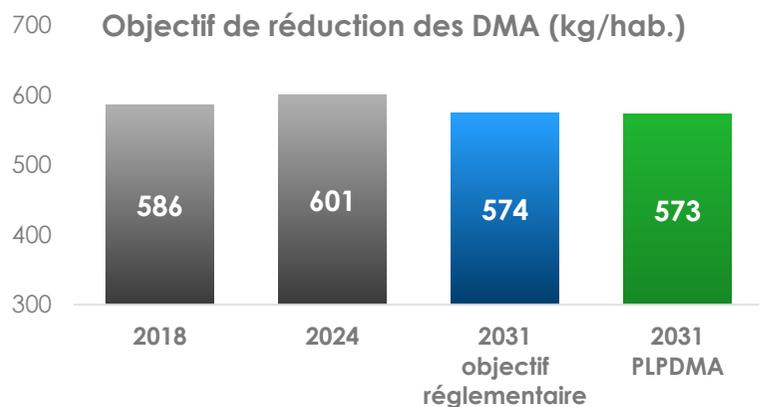
2024 - 2031



Quantité totale de déchets : **24543 tonnes - 601 kg/hab.**



Quantité totale de déchets : **25365 tonnes - 573 kg/hab.**



Le graphique ci-contre présente les ratios de production de déchets à atteindre à l'issue des 6 ans de mise en œuvre du programme.

Pour répondre aux objectifs réglementaires, le PLPDMA qui sera mis en place sur le territoire devrait permettre une **réduction de l'ordre de 28 kg/hab. de DMA par rapport à 2024.**

4.6.3 Les impacts environnementaux du PLPDMA

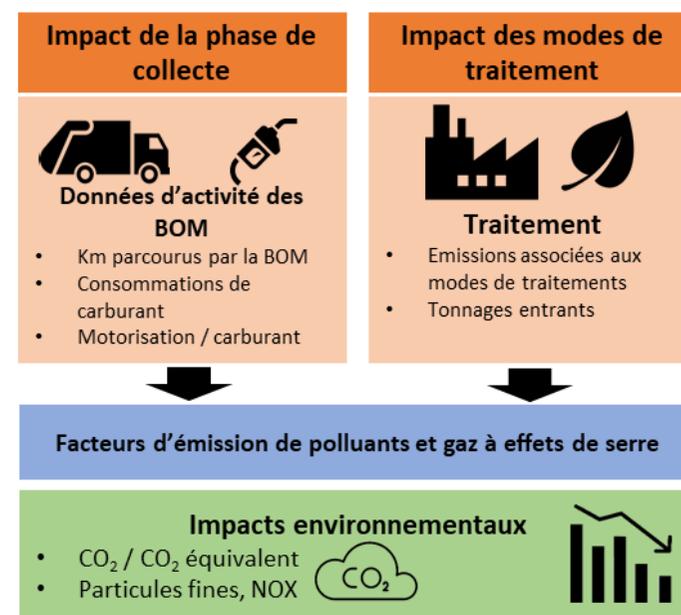
La majeure partie des émissions Gaz à Effet de Serre (GES) générées par la gestion des déchets sont liées à deux étapes techniques :

- > **La collecte/le transport** : effectué par des véhicules à combustion, ces étapes techniques génèrent une quantité importante d'émissions, notamment de dioxyde de carbone (CO₂), en raison des trajets fréquents et des distances parcourues pour acheminer les déchets vers les sites de traitement.
- > **Le traitement** : les étapes de traitement des déchets sont toutes génératrices de GES, à des degrés divers selon le mode de traitement (stockage, incinération, tri, compostage, méthanisation, etc.) ;

La réduction des déchets engendrée par le PLPDMA permet donc de réaliser des gains environnementaux en impactant à la baisse les émissions de GES.

Un **bilan des émissions de gaz à effet de serre** (exprimées en tonnes de CO₂ équivalent) associées à la collecte, au transport et au traitement des déchets évités grâce aux actions du PLPDMA a été réalisé selon la méthodologie schématisée ci-contre, en s'appuyant sur les facteurs d'émissions de la base carbone de l'ADEME.

Un **bilan des émissions de gaz à effet de serre** (exprimées en tonnes de CO₂ équivalent) associées à la collecte, au transport et au traitement des déchets évités grâce aux actions du PLPDMA a été réalisé selon la méthodologie schématisée ci-contre, en s'appuyant sur les facteurs d'émissions de la base carbone de l'ADEME.

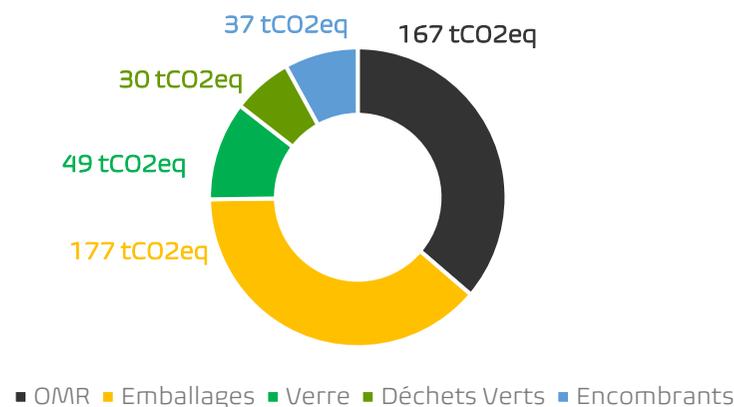


Le PLPDMA permet d'éviter à horizon 2031 plus de 459 tonnes de CO₂ équivalent par an à l'échelle de la collectivité, soit une réduction de plus de 8% des émissions de GES par rapport à aujourd'hui.

A noter que 99% de cette diminution est liée à la baisse des émissions en lien avec le traitement des déchets.



Bilan des GES évités par la PLPDMA



4.7. Le suivi de la mise en œuvre des acteurs

4.7.1 Les objectifs

Les objectifs du suivi de la mise en œuvre du PLPDMA sont multiples :

- > **Donner l'impulsion** nécessaire aux différents acteurs de la gestion des déchets du territoire (Collectivités, industriels, PME, usagers du service...) pour que les préconisations du Plan puissent être portées au niveau local, puis mises en œuvre ;
- > **Mesurer les indicateurs** choisis comme référence pour faire état des progrès effectués grâce au Plan ;
- > Veiller au respect du Programme ;
- > **Réactualiser les données** de façon périodique, afin de disposer à tout instant d'un document à jour, pouvant servir d'outil d'aide à la décision aux porteurs de projet

4.7.2 Les acteurs

Les acteurs du suivi du Plan sont nombreux et variés : tous les acteurs concernés de près ou de loin par la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés peuvent être sollicités pour assurer ce suivi. Il est indispensable à la réussite du Plan d'être en mesure d'identifier les acteurs clés qui pourront être régulièrement sollicités, notamment parmi :

- > **Les associations du territoire et centres sociaux**, qui peuvent être mobilisés pour leurs différentes actions et retours d'expériences mais également en qualité de relais auprès des citoyens ;
- > **Les communes du territoire** en tant que cibles et relais des actions du plan ;

Il est judicieux par ailleurs selon les thématiques de faire appel à d'autres acteurs, dont les compétences particulières, la perception du territoire, et/ou les connaissances en prévention et gestion des déchets peuvent représenter de forts atouts. Il s'agit entre autres :

- > **Des bailleurs sociaux et gestionnaires de copropriété**, acteurs pouvant relayer les messages et actions auprès des ménages en habitat collectif ;
- > **Des prestataires extérieurs** pour la réalisation de formation ou d'atelier sur la prévention ;
- > **Des chambres consulaires, unions commerciales et syndicats des professionnels**, notamment pour leurs actions auprès des professionnels ;
- > **Des différents éco-organismes** et leur représentant local ;
- > **De la Région**, chargée de piloter le suivi du Plan Régional ;
- > **De l'ADEME**, dont la connaissance et le retour d'expériences concernant la gestion des déchets à l'échelle locale et nationale permettront d'affiner l'analyse du suivi et de réorienter certaines actions si nécessaire.

4.7.3 Les indicateurs de suivi

Le bilan du PLPDMA sera réalisé notamment grâce au suivi de **12 indicateurs principaux** :

- > Quantité et évolution des tonnages et performances (kg/hab) de DMA ;
- > Quantité et évolution des tonnages et performances d'OMR ;
- > Quantité et évolution des tonnages et performances en déchèteries, par flux ;
- > Nombre de lombricomposteurs, composteurs individuels et collectifs vendus par le SPGD ;
- > Nombre d'animations de stand lors d'événements sur les thématiques du PLPDMA;
- > Nombre d'usagers sensibilisés lors des événements avec tenue de stand, lors des formations ;
- > Nombre d'enfants et de jeunes sensibilisés;
- > Nombre de foyers participants au défi 0 déchet ;
- > Nombre de supports de communication diffusés ;
- > Effectif de l'équipe projet du programme (ETP/an) ;
- > Dépenses engagées en € (par an et €/hab/an).

A noter que les indicateurs cités ci-dessus sont les principaux qui seront suivis et présentés dans les rapports annuels de suivi du PLPDMA. Chaque action a ses propres indicateurs complémentaires spécifiques.

ANNEXES

Lexique

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CCD

Communauté de communes de la Dombes

CCES

Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

CCI

Chambre de Commerce et d'Industrie

CMA

Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Collecte en CX

Collecte X fois par semaine (ex : C0,5 : collecte une fois toutes les 2 semaines)

CS

Collecte sélective

DNDNI

Déchets Non Dangereux Non Inertes

DMA

Déchets ménagers et assimilés

ECT

Extension des Consignes de Tri

GMS

Grandes et Moyennes Surfaces

ISDND

Installation de stockage de déchets non dangereux

OMR

Ordures ménagères résiduelles

PAP

Porte-à-porte

PAT

Projet Alimentaire Territorial

PAV

Point d'Apport Volontaire

PEHV

Papiers et Emballages Hors Verre

PLPDMA

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PRPGD :

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

REOM

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

RI ou REOMi

Redevance Incitative ou Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

SPPGD

Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

SRADDET

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité

TI

Tarifcation Incitative (soit TEOMI : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, soit RI : Redevance incitative)

TMB

Tri Mécano-Biologique

UVE

Unité de Valorisation Énergétique

– Fiches actions détaillées

Le plan d'actions	Impact sur les 6 ans du PLPDMA		
	Déchets évités	Moyens humains totaux	Moyens financiers totaux
Axe 1 : Améliorer la sensibilisation et la communication générales	4 kg/hab.	0,3 ETP	21 k€
1.1 Poursuivre les actions de sensibilisation générale	4 kg/hab.	0,3 ETP	21 k€
Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	2,7 kg/hab.	0,5 ETP	8 k€
2.1 Généraliser les actions pour réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (scolaire et EHPAD)	0,4 kg/hab.	0,5 ETP	7,6 k€
2.2 Sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques pour réduire le gaspillage alimentaire auprès des ménages	2,3 kg/hab.	0,1 ETP	- k€
2.3 Expérimenter l'installation d'un frigo solidaire devant une cantine volontaire	0,02 kg/hab.	0,02 ETP	0,5 k€
Axe 3 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des restes alimentaires	9,9 kg/hab.	0,7 ETP	174 k€
3.1 Réduire et favoriser la gestion in situ des déchets verts des communes et de la CC	2 kg/hab.	0,1 ETP	- k€
3.2 Réduire et favoriser la gestion in situ des déchets verts des ménages	0,7 kg/hab.	0,6 ETP	20 k€
3.3 Poursuivre et renforcer le déploiement du compostage individuel	6 kg/hab.	0,3 ETP	91 k€
3.4 Poursuivre et renforcer le déploiement du compostage partagé	2 kg/hab.	4,5 ETP	63 k€
Axe 4 : Favoriser la consommation responsable	3,5 kg/hab.	6 ETP	48 k€
4.1 Sensibiliser et communiquer auprès des jeunes sur la consommation responsable	- kg/hab.	0,2 ETP	6,4 k€
4.2 Sensibiliser les habitants sur les moyens de consommation éco-responsable	0,02 kg/hab.	0,1 ETP	17 k€
4.3 Promouvoir et favoriser la consommation en vrac et locale :	3,2 kg/hab.	0,1 ETP	2,4 k€
4.4 Organiser un Défi Familles Zéro Déchets	0,2 kg/hab.	0,9 ETP	5 k€
4.5 Sensibiliser et encourager à l'utilisation de textiles sanitaires lavables	0,1 kg/hab.	- ETP	17 k€
Axe 5 : Favoriser la réparation et le réemploi	2 kg/hab./an	1,3 ETP	22k€
5.1 Développer les activités locales de réemploi et réparation et initier les habitants à la réparation	- kg/hab.	0,5 ETP	22 k€
5.2 Recenser les acteurs et événements liés au réemploi sur le territoire de la Dombes	- kg/hab.	- ETP	- k€
5.3 Favoriser le don dans et entre les établissements publics ou les collectivités	2 kg/hab.	0,2 ETP	- k€

Le plan d'actions	Impact sur les 6 ans du PLPDMA		
	Déchets évités	Moyens humains totaux	Moyens financiers totaux
Axe 6 : Être exemplaire en matière de prévention et de tri des déchets	0,2 kg/hab.	0,7 ETP	20 k€
6.1 Favoriser les achats responsables dans les établissements publics	0,1 kg/hab.	0,1 ETP	- k€
6.2 Favoriser les actions éco-responsables lors des manifestations ponctuelles	0,2 kg/hab.	0,2 ETP	20 k€
6.3 Favoriser les actions éco-responsables au sein des collectivités	0,1 kg/hab.	0,1 ETP	- k€
6.4 Actions complémentaires	- kg/hab./an	0,01 ETP	- k€
Axe 7 : Réduire les déchets des professionnels	5 kg/hab.	0,4 ETP	16 k€
7.1 Informer les professionnels	5 kg/hab.	0,3 ETP	6 k€
7.2 Développer le réemploi auprès des entreprises	- kg/hab.	0,1 ETP	10 k€
7.3 Communiquer sur les solutions pour réduire les déchets d'emballages	- kg/hab.	0,04 ETP	- k€
7.4 Développer la consigne du verre	- kg/hab.	0,1 ETP	- k€

Axe 1		1.1 Poursuivre les actions de sensibilisation générale					
Flux ciblé(s)	Tous Flux	Déchets évités	4 kg/hab./an				
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,06 ETP/an			0,3 ETP sur les 6 ans	
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Euros HT</i>	3 500 €/an			21 000€ sur les 6 ans	
Rôle de la CCD	Informers les usagers de la gestion et des enjeux de la réduction des déchets						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Animer un stand sur la thématique de la réduction des déchets lors des événements locaux > Poursuivre le partenariat avec un ou plusieurs festivals (soutien matériel) > Distribuer des STOP PUB > Créer un module de gestion/prévention des déchets à destination des ménages sur la plateforme Dombes Connect > Rappeler les possibilités d'organiser des visites des différentes installations 						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		14,5 j	11,5 j	11,5 j	11,5 j	11,5 j	11,5 j
Moyens financiers (budget en €)		3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 400 €	3 400 €
création du module de prévention des déchets puis mise à jour		oui	oui	oui	oui	oui	oui
Nombres de stands de sensibilisation lors d'évènements		2	2	2	2	2	2
Diffusion des informations de visites des différentes installations		oui	oui	oui	oui	oui	oui
Soutien matériel pour des festivals		oui	oui	oui	oui	oui	oui
Nombre de ménages sensibilisés		90	90	90	90	90	90
Part de nouveaux foyers adoptant le "STOP PUB"		10%	10%	10%	10%		
Nombre de kg/hab. évités cumulés		1,1 kg/hab.	2,3 kg/hab.	3,4 kg/hab.	4,5 kg/hab.	4,5 kg/hab.	4,5 kg/hab.

Axe 2 2.1 Généraliser les actions pour réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (scolaire et EHPAD)

Flux ciblé(s)	Biodéchets dans les OMR	Déchets évités	3 kg/hab./an	
Public ciblé	Restauration collective	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,09 ETP/an	0,5 ETP sur les 6 ans
Partenaires mobilisés	Cantines, Ehpads, Centres Sociaux, associations	Moyens financiers <i>Euros HT</i>	1 300 €/an	7 600 € sur les 6 ans

Rôle de la CCD Mobiliser les écoles volontaires et établissement proposant une restauration collective (ehpad), fournir des clauses prérédigées pour les marchés d'approvisionnement, recenser et diffuser les guides existants, suivre la réalisation effective dans les écoles

- Actions concrètes**
- > Favoriser la cuisine sur place dans les cantines (Projet Alimentaire Territorial)
 - > Favoriser l'achat de produits locaux et biologiques -> instaurer des clauses dans les marchés de la restauration collective
 - > Proposer des diagnostics et bilan du gaspillage alimentaire en restauration collective
 - > Proposer des accompagnements personnalisés au changement

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)	20 j	53 j	47 j			
Moyens financiers (budget en €)	1 150 €	3 450 €	2 990 €			
Nombre de structures en cuisine surplace supplémentaires	3%	10%	10%			
Nombre d'établissements intégrant les clauses dans les marchés publics	5	10	10			
Nombre de structures de restauration collectives bénéficiant d'un diagnostic-accompagnement - Scolaires	5	10	10			
Nombre de structures de restauration collectives bénéficiant d'un diagnostic-accompagnement - EHPAD		5	3			
Nombre de kg/hab. évités	0,1	0,2.	0,4	0,4.	0,4.	0,4.

Axe 2	2.2 Sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques pour réduire le gaspillage alimentaire auprès des ménages					
--------------	---	--	--	--	--	--

Flux ciblé(s)	Biodéchets dans les OMR	Déchets évités	2,3 kg/an/hab.	<i>0,1 ETP sur les 6 ans</i>
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,02 ETP/an	
Partenaires mobilisés	Centres Sociaux, associations	Moyens financiers <i>Euros HT</i>		

Rôle de la CCD	Créer et diffuser les supports sur les thématiques évoquées
-----------------------	---

- | | |
|--------------------------|--|
| Actions concrètes | <ul style="list-style-type: none"> > Diffuser des supports sur : la conservation des aliments (congélation, produits de saison), le gaspillage alimentaire en veille de départ en vacances, les initiatives existantes de récupération de dons alimentaires, l'incitation au don des aliments non cuits/non consommés lors des manifestations sportives ou festives > Sur la construction d'une liste de course en fonction de menus > Sur les recettes anti-gaspillage alimentaire : publier des articles dédiés dans les bulletins des collectivités |
|--------------------------|--|

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)			8 j	8 j	8 j	8 j
Moyens financiers (budget en €)						
Nombres d'articles publiés (tout support confondus) par an			4	4	4	4
Nombre de kg/hab. évités			2,3 kg/hab.	2,3 kg/hab.	2,3 kg/hab.	2,3 kg/hab.

Axe 2		2.3 Expérimenter l'installation d'un frigo solidaire devant une cantine volontaire					
Flux ciblé(s)	Biodéchets dans les OMR	Déchets évités	0,02 kg/hab./an			0,02 ETP sur les 6 ans 500 € sur les 6 ans	
Public ciblé	Restauration collective	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>					
Partenaires mobilisés	Cantine	Moyens financiers <i>Euros HT</i>	80€/an				
Rôle de la CCD	Définir le cadre réglementaire et de l'expérimentation, mobiliser une cantine volontaire, suivre l'expérimentation						
Actions concrètes	> Déployer un frigo solidaire devant une cantine volontaire						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)							5 j
Moyens financiers (budget en €)							500 €
Nombre de repas (portions) sauvés dans le frigo solidaire / an							1400
Nombre de kg/hab. évités							0,02 kg/hab.

Axe 3		3.1 Réduire et favoriser la gestion in situ des déchets verts des communes et de la CC					
Flux ciblé(s)	Déchets végétaux	Déchets évités	2 kg/hab./an		0.1 ETP sur les 6 ans		
Public ciblé	Communes, CCD	Moyens humains Equivalent Temps Plein	0,02 ETP/an				
Partenaires mobilisés		Moyens financiers Euros HT					
Rôle de la CCD	Inciter et accompagner les communes vers une gestion in situ de leurs des déchets végétaux						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Réduire les fréquences de tonte et de taille > Planter des essences à croissance lente lors de renouvellement des massifs : annexer la liste au PLPDMA > Mettre à disposition deux broyeurs aux services techniques des communes > Former les agents aux bonnes pratiques de gestion des déchets verts 						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		16 j	16 j	25 j	25 j	25 j	25 j
Moyens financiers (budget en €)							
Nb de formations d'agents		3	3	3	3	3	3
Nombre de communes supplémentaires adoptant des pratiques vertueuses de gestion des déchets végétaux		10	10	10	10		
Nombre de journée de mise à disposition des broyeurs pour les ST des communes		18	18	36	36	36	36
Nombre de kg/hab. évités		1,0 kg/hab.	1,0 kg/hab.	2,0 kg/hab.	2,0 kg/hab.	2,0 kg/hab.	2,0 kg/hab.

Axe 3 3.2 Réduire et favoriser la gestion in situ des déchets verts des ménages

Flux ciblé(s)	Déchets végétaux	Déchets évités	0,7 kg/hab.	0,6 ETP sur les 6 ans 20 000 € sur les 6 ans
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,1 ETP/an	
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Euros HT</i>	3 400€/an	

Rôle de la CCD : Inciter et accompagner les ménages vers la gestion in situ de leurs déchets végétaux

- Actions concrètes**
- > Sensibiliser et communiquer sur le jardinage au naturel
 - > Mettre à disposition du broyat pour les habitants (lors des sessions de broyage)
 - > Informer sur les sessions de broyage en déchèterie et l'utilisation du broyat par les agents de déchèterie
 - > Poursuivre et développer les sessions de broyage dans les déchèteries, à destination des ménages
 - > Sessions de broyage dans les communes à destination des ménages

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)	17 j	22 j				
Moyens financiers (budget en €)	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €
Nombres d'articles publiés (tout support confondus) par an	2	2	2	2	2	2
Nombres de stands de sensibilisation lors d'évènements	2	2	2	2	2	2
Nombre de sessions de broyage organisées dans les communes	12	12	12	12	12	12
Nombre de sessions de broyage organisées dans les déchèteries	4	8	8	8	8	8
Nombre de ménages sensibilisés sur les stands	90	90	90	90	90	90
Nombre de kg/hab. évités	0,6 kg/hab.	0,8 kg/hab.	0,8 kg/hab.	0,7 kg/hab.	0,7 kg/hab.	0,7 kg/hab.

Axe 3 3.4 Poursuivre et renforcer le déploiement du compostage partagé

Flux ciblé(s)	OMR, Biodéchets (alimentaires et végétaux)	Déchets évités	2 kg/hab./an	4,5 ETP sur les 6 ans 63 000€ sur les 6 ans
Public ciblé	Ménages en appartement et/ou sans jardin, établissements publics, professionnels	Moyens humains Equivalent Temps Plein	0,8 ETP/an	
Partenaires mobilisés	Bailleur sociaux, syndicats de copropriété, communes, centres sociaux	Moyens financiers Euros HT	10 500€/an	

Rôle de la CCD : Permettre à tous les ménages en appartement et/ou sans jardin qui le souhaitent de trier à la source leurs biodéchets

- Actions concrètes**
- > Organiser des réunions d'information sur le compostage et les utilisations du compost
 - > Poursuivre l'organisation de formations de compostage
 - > Accompagner les collectivités, associations et professionnels privés collectés souhaitant installer des composteurs collectifs
 - > Tester l'utilisation d'un lombricomposteur
 - > Poursuivre le déploiement du compostage collectif en pied d'immeuble
 - > Sensibiliser les enfants au compostage
 - > Sensibiliser le grand public lors d'évènements (SERD, semaine nationale du compostage)

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)	51 j	118 j	153 j	187 j	221 j	255 j
Moyens financiers (en €)	6 500 €	13 000€	13 000 €	10 100 €	10 100€	10 100 €
Nombre de réunions d'information organisées	2	4	4	4	4	4
Nombre de formations compostage organisées	5	10	10	10	10	10
Nombre de sensibilisation en école organisées	10	20	20	20	20	20
Nombre de Lombricomposteurs testés	20	40	40			
Nb de sites de compostage partagé implantés	5	10	10	10	10	10
Nb de ménages participant aux réunions d'information	40	80	80	80	80	80
Nb de ménages participant aux formations	95	190	190	190	190	190
Nb de bioeaux distribués	95	190	190	190	190	190
Nombre d'enfants sensibilisés au compostage/an	225	450	450	450	450	450
Nb de kg/hab. évités cumulés	0,2	0,5	0,8.	1,1	1,4.	1,7

Axe 4		4.1 Sensibiliser et communiquer auprès des jeunes sur la consommation responsable					
Flux ciblé(s)	DEEE, textiles, emballages	Déchets évités					
Public ciblé	Jeunes usagers	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,03 ETP/an	0,2 ETP sur les 6 ans			
Partenaires mobilisés	Associations de réparation, recyclerie, centres sociaux	Moyens financiers <i>Euros HT</i>	1 100 €/an	6 400 € sur les 6 ans			
Rôle de la CCD	Promouvoir et accompagner les jeunes vers une consommation éco-responsable						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Organiser des visites de la recyclerie aux scolaires et en proposer aux centres sociaux > Organiser des ateliers : « viens réparer, transformer et créer » sur différents thèmes > Mener un projet en centre de loisir pour faire faire aux jeunes des vidéos sur la gestion et la prévention des déchets 						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)				9 j	8 j	8 j	8 j
Moyens financiers (budget en €)				1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Nombre d'ateliers de réparation organisés				4	4	4	4
Nombre de visites à la recyclerie organisés				4	4	4	4
Réalisation d'une vidéo par des jeunes				1			
Nombre de jeunes participant à un atelier				80	80	80	80
Nombre de jeunes participant à une visite de la recyclerie				120	120	120	120
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 4	4.2 Sensibiliser les habitants sur les moyens de consommation éco-responsable					
Flux ciblé(s)	OMR, Emballages	Déchets évités		0,02 kg/hab./an		
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>		0,02 ETP/an		0,1 ETP sur les 6 ans
Partenaires mobilisés	Centres sociaux, associations	Moyens financiers <i>Euros HT</i>		2 800 €/an		17 000 € sur les 6 ans
Rôle de la CCD	Promouvoir et accompagner les ménages vers une consommation éco-responsable					
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Publication d'articles dédiés dans les bulletins des collectivités, et sous forme de vidéos et affiches humoristiques > Organisation d'ateliers à destination du grand public de fabrication par soi-même 					
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)			8 j	8 j	8 j	8 j
Moyens financiers (budget en €)			6 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €
Nombres d'articles publiés (tout support confondus) par an			4	4	4	4
Réalisation d'une vidéo explicative			oui	oui		
Nb d'ateliers organisés			2	2	2	2
Nb de participants aux ateliers			80	80	80	80
Nombre de kg/hab. évités			0,02	0,02.	0,02.	0,02.

Axe 4		4.3 Promouvoir et favoriser la consommation en vrac et locale :					
Flux ciblé(s)	Emballages	Déchets évités	3,2 kg/hab./an				
Public ciblé	Ménages, commerçants, associations	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,01 ETP/an			0,1 ETP sur les 6 ans	
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Euros HT</i>	400 €/an			2 400 € sur les 6 ans	
Rôle de la CCD	Promouvoir et accompagner les usagers vers une consommation et une vente éco-responsables						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Publier une liste des producteurs locaux et points de vente de produits locaux > Promouvoir le vrac et la consigne auprès des particuliers, producteurs, commerçants, associations 						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)				4 j	3 j	3 j	3 j
Moyens financiers (budget en €)				600 €	600 €	600 €	600 €
Nombres d'articles publiés (tout support confondus) par an				2	2	2	2
Recensement des commerces proposant de la vente en vrac et mise à jour				oui	oui	oui	oui
Nombre de foyers supplémentaires passant au vrac				10%	5%		
Nombre de kg/hab. évités				2,1.	3,2.	3,2.	3,2.

Axe 4		4.4 Organiser un Défi Familles Zéro Déchets					
Flux ciblé(s)	Emballages, verre, OMR	Déchets évités	0,2 kg/hab./an		0,9 ETP sur les 6 ans 5 000 € sur les 6 ans		
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,15 ETP/an				
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Euros HT</i>	900 €/an				
Rôle de la CCD	Recruter, former, équiper et accompagner les ménages participants vers une réduction drastique de leurs déchets, communiquer sur ces modes de consommation pour induire un effet tache d'huile						
Actions concrètes	> Organiser un défi 0 déchets pour 30 familles suivies par an, sur 2 ans						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)					115 j	82 j	
Moyens financiers (budget en €)					3 220 €	1 900 €	
Organisation d'un Défi Famille Zéro Déchet					oui	oui	
Nombre de foyers participant au défi/an					30	30	
Nombre de kg/hab. évités					0,1	0,2	0,2

Axe 4		4.5 Sensibiliser et encourager à l'utilisation de textiles sanitaires lavables					
Flux ciblé(s)	Textiles sanitaires	Déchets évités	0,1 kg/hab./an				
Public ciblé	Familles d'enfants en bas âge, personnes menstruées	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>					
Partenaires mobilisés	Crèches, assistant.e.s maternelles, RPE, sage-femmes, infirmiers.ères	Moyens financiers <i>Euros HT</i>	2 900 €/an		17 000 € sur les 6 ans		
Rôle de la CCD	Promouvoir et proposer des solutions alternatives au tout jetable concernant les textiles sanitaires.						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Trouver des partenaires : crèches, assistances maternelles, relais petite enfance, associations, sage-femmes, infirmières, structures scolaires et d'enseignement > Couches lavables : organiser une réunion explicative annuelle, proposer un prêt de kit couche lavable > Sensibiliser aux alternatives aux protections jetables 						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)							4 j
Moyens financiers (budget en €)							17 100 €
Nb d'articles publiés (tout support confondus) par an							2
Recensement et/ou maj des structures utilisant des couches lavables							oui
Nombre de formations organisées par an							2
Nombre de foyers assistant aux formations							40
Nombre d'enfants bénéficiant d'un kit							30
Nombre de kg/hab. évités							0.1

Axe 5	5.1 Développer les activités locales de réemploi ou réparation et initier les habitants à la réparation					
-------	---	--	--	--	--	--

Flux ciblé(s)	Encombrants, mobilier, DEEE	Déchets évités³				
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,1 ETP/an			<i>0,5 ETP sur les 6 ans</i>
Partenaires mobilisés	Acteurs locaux du réemploi, cafés réparation, Centres sociaux, associations de couture	Moyens financiers <i>Euros HT</i>	3 700 €/an			<i>22 000€ sur les 6 ans</i>

Rôle de la CCD	Développer la filière du réemploi et inciter les usagers à favoriser la seconde main
-----------------------	--

Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser la coordination pour la création de repair'café – repair' café mobiles > Organiser une rencontre semestrielle entre les repair'café (et autres ateliers de réparation/couture) pour des échanges de bonnes pratiques > Organiser des cours de couture pour allonger la durée de vie des vêtements > Déployer des points de réemploi dans les déchèteries > Organiser des gratiférias > Généraliser l'installation de boîtes à livres dans toutes les communes
--------------------------	--

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)		27 j	27 j	25 j	17 j	5 j
Moyens financiers (budget en €)		5 800 €	5 800 €	5 800 €	3 800 €	800 €
Déploiement de caissons de remploi en déchèterie	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Nombre de réunions d'information pour la création de repair cafés organisées		2	2			
Nombre de rencontres entre repair cafés organisées		2	2			
Nombre de cours de couture organisés		10	10	10	10	10
Nombre de boîtes à livre installées		10	10	10	6	
Nombre de gratiférias organisées		2	2	2	2	2
Nombre de kg/hab. évités						

³ Une gratiféria permet d'éviter entre 1000kg et 1500kg de déchets (soit maximum 0,07kg/hab/an évités pour l'ensemble des 2 gratiférias organisées)

Axe 5		5.2 Recenser les acteurs et évènements lié au réemploi sur le territoire de la Dombes				
Flux ciblé(s)	Encombrants, Textiles, DEEE, Mobilier	Déchets évités				
Public ciblé	Ménages	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>				
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Euros HT</i>				
Rôle de la CCD	Mettre en avant le don sur le territoire					
Actions concrètes	> Faire connaître l'existant auprès des ménages (ateliers de réparation, de couture, friperies, commerces de 2nde main)					
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)	2,0 j	1,5 j	1,5 j	1,5 j	1,5 j	1,5 j
Moyens financiers (budget en €)						
Nb d'articles publiés (tout support confondus)	1	1	1	1	1	1
Recensement et mise à jour des acteurs du réemploi	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 5		5.3 Favoriser le don dans et entre les établissements publics ou les collectivités					
Flux ciblé(s)	Encombrants, Mobilier	Déchets évités	2 kg/hab.		0,2 ETP sur les 6 ans		
Public ciblé	Etablissements publics, ménages, communes	Moyens humains Equivalent Temps Plein	0,03 ETP/an				
Partenaires mobilisés	Communes, établissements publics	Moyens financiers Euros HT					
Rôle de la CCD	Mettre en avant le don et le prêt auprès des ménages et des collectivités et établissements publics						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser l'achat de mobilier de seconde main dans les établissements publics > Mettre en place une plate-forme d'échanges/prêts/dons entre collectivités et/ou particuliers 						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)				10 j	8 j	8 j	8 j
Moyens financiers (budget en €)							
Création et modération d'une plateforme d'échange/don/prêt de mobilier infra / intra communes et particuliers				oui	oui	oui	oui
Nombre de supports de communication aux établissements				2	2	2	2
Nombre de kg/hab. évités				2 kg/hab.	2 kg/hab.	2 kg/hab.	2 kg/hab.

Axe 6		6.1 Favoriser les achats responsables dans les établissements publics				
Flux ciblé(s)	Emballages, biodéchets, textiles sanitaires	Déchets évités	0,1 kg/hab.			
Public ciblé	Etablissements publics (administrations)	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,02 ETP/an			
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Euros HT</i>				
<i>0,1 ETP sur les 6 ans</i>						
Rôle de la CCD	Diffuser un programme d'actions à mettre en œuvre dans les administrations					
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Utiliser de la vaisselle réutilisable dans les locaux > Récupérer les feuilles après impression comme brouillon > Partager et répartir les restes alimentaires à la suite des évènements > Généraliser l'utilisation de tissus à la place de textiles sanitaires > Généraliser l'utilisation d'un produit d'entretien unique 					
	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre						
Moyens humains (en jours)	4 j	4 j	4 j	4 j	4 j	4 j
Moyens financiers (budget en €)						
Réalisation et diffusion de fiches actions de bonnes pratiques	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Réalisation et partage du bilan des actions déployées			oui	oui	oui	oui
% des marchés comportant des clauses contraignantes pour la mise en place d'actions de prévention des déchets	25%	50%	75%	100%	100%	100%
Nombre de communes supplémentaires ayant mis en place des actions	5	5	10	10		
Nombre de kg/hab. évités	0,01 kg/hab.	0,02 kg/hab.	0,04 kg/hab.	0,06 kg/hab.	0,06 kg/hab.	0,06 kg/hab.

Axe 6		6.2 Favoriser les actions éco-responsables lors des manifestations ponctuelles					
Flux ciblé(s)	Emballages, OMR,	Déchets évités	0,2 kg/hab.				
Public ciblé	Organisateurs d'évènements sur le territoire & Ménages, associations, écoles	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,03 ETP/an			0,2 ETP sur les 6 ans	
Partenaires mobilisés	Recyclerie	Moyens financiers <i>Euros HT</i>	3 300 €/an			20 000€ sur les 6 ans	
Rôle de la CCD	Accompagner les communes et établissements volontaires dans la mise en place d'actions visant à renforcer l'éco-exemplarité des évènements ponctuels organisés sur le territoire. Inciter les associations subventionnées par la collectivité et les communes à renforcer leur éco-exemplarité						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Intégrer dans l'attribution des subventions aux associations locales une obligation d'utilisation de contenants réutilisables ou biodégradables ainsi que de gérer le tri sur les lieux de manifestation > Continuer le prêt de matériel pour les évènements (gobelets, bacs de tri, pinces à déchets, ...) > Généraliser la mise à disposition de vaisselle non jetable dans les salles communales > Se fournir à la recyclerie pour les évènements > Développer les kermesses 0 déchet. Proposer des lots issus de la recyclerie > Diffuser un guide de l'éco-événement à destination des associations 						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)		5 j	1 j	10 j	8 j	8 j	8 j
Moyens financiers (budget en €)				4 900 €	4 900 €	4 900 €	4 900 €
Intégration d'une condition d'attribution de subventions aux associations locales, relative au respect de la gestion et prévention		oui	oui	oui	oui	oui	oui
Nombre de salles communales supplémentaires équipées en vaisselle non jetable				5	5	5	5
Diffusion du guide de l'éco-événement				oui	oui	oui	oui
Nombre d'écoles supplémentaires organisant une kermesse zéro déchets				10	10	6	
Nombre de kg/hab. évités cumulés				0,05 kg/hab.	0,10 kg/hab.	0,14 kg/hab.	0,16 kg/hab.

Axe 6		6.3 Favoriser les actions éco-responsables au sein des collectivités					
Flux ciblé(s)	Emballages, Verre	Déchets évités	0,1 kg/hab.			<i>0,1 ETP sur les 6 ans</i>	
Public ciblé	Services	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,01 ETP/an				
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Euros HT</i>					
Rôle de la CCD	Adopter une consommation éco-responsable au sein des services						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Rédiger et proposer des clauses contractuelles environnementales à intégrer dans les marchés de fournitures, commandes de boissons > Diffuser une liste de prestataires et les coordonnées 						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)				12 j	1 j	1 j	1 j
Moyens financiers (budget en €)							
% des marchés comportant des clauses contraignantes pour la mise en place d'actions de prévention des déchets				25%	50%	75%	100%
Recensement de prestataires de fournitures et boissons pouvant répondre aux clauses				oui			
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 6		6.4 Actions complémentaires					
Flux ciblé(s)		Déchets évités					
Public ciblé	Services	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,002 ETP/an		0,01 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés		Moyens financiers <i>Euros HT</i>					
Rôle de la CCD	Inciter à une meilleure gestion des déchets au sein des services						
Actions concrètes	> Diffuser un guide sur les filières et les consignes de tri avec incitation à la réutilisation de gravats propres collectés par les services de voirie pour combler les trous						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (<i>en jours</i>)		0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j	0,5 j
Moyens financiers (<i>budget en €</i>)							
Diffusion des consignes de tri pour les gros producteurs		oui	oui	oui	oui	oui	oui
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 7		7.1 Informer les professionnels				
Flux ciblé(s)	Tous flux	Déchets évités	5 kg/hab.			
Public ciblé	Professionnels	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>	0,04 ETP/an		0,3 ETP sur les 6 ans	
Partenaires mobilisés	CCI, CMA, unions commerciales	Moyens financiers <i>Euros HT</i>	1 000 €/an		6 000 € sur les 6 ans	
Rôle de la CCD	Promouvoir les accompagnements et dispositifs disponibles auprès des professionnels pour mieux gérer et réduire leur production de déchets					
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Communiquer sur les possibilités d'accompagnement existantes par les Chambres > Promouvoir les pratiques vertueuses auprès des commerçants pour réduire les déchets > Créer un espace dédié à la gestion des déchets des professionnels sur la plateforme Agorasite > Publier un article dans Domb'entreprendre pour présenter les filières de 2nde main 					
		2026	2027	2028	2029	2030
Période de mise en œuvre						2031
Moyens humains (en jours)		10 j	9 j	9 j	9 j	9 j
Moyens financiers (budget en €)		1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Nombre de supports diffusés sur les accompagnements existants / an		1	1	1	1	1
Création et mise à jour du module gestion /prévention des déchets des professionnels		oui	oui	oui	oui	oui
Nombre de supports sur les pratiques vertueuses diffusés / an		1	4	4	4	4
Nombre d'articles publiés dans Domb'entreprendre		1	1	1	1	1
Nombre de kg/hab. évités						5

Axe 7		7.2 Développer le réemploi auprès des entreprises					
Flux ciblé(s)	Encombrants, mobilier	Déchets évités					
Public ciblé	Professionnels	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>		0,01 ETP/an	0,1 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés	CCI, CMA, unions commerciales	Moyens financiers <i>Euros HT</i>		1 600€/an	10 000€ sur les 6 ans		
Rôle de la CCD	Proposer des solutions pour développer le réemploi auprès des professionnels						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Etudier la pertinence de créer une mathériauthèque > Accompagner l'organisation de vide-entreprises (sur demande auprès de la CCD) 						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)						12 j	5 j
Moyens financiers (budget en €)						10 000 €	
Etude d'opportunité de l'implantation d'une mathériauthèque						oui	oui
Nombre de vide entreprise accompagnés / an						1	1
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 7		7.3 Communiquer sur les solutions pour réduire les déchets d'emballages					
Flux ciblé(s)	Emballages	Déchets évités					
Public ciblé	Commerces locaux (boulangeries, épiceries, ...)	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>		0,01 ETP/an	<i>0,04 ETP sur les 6 ans</i>		
Partenaires mobilisés	Association de couture	Moyens financiers <i>Euros HT</i>					
Rôle de la CCD	Promouvoir et proposer des solutions alternatives aux emballages à usage unique auprès des professionnels						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Promouvoir l'utilisation des sacs en tissu auprès des commerces locaux > Instaurer un partenariat avec l'atelier couture pour fournir des sacs/sachets en tissu (consignés dans les commerces) --> cf. convention d'objectifs axe 5						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)						4 j	4 j
Moyens financiers (budget en €)							
Nombre de réunions d'information organisées						4	4
Nombre de kg/hab. évités							

Axe 7		7.4 Développer la consigne du verre					
Flux ciblé(s)	Verre	Déchets évités					
Public ciblé	Commerçants, producteurs locaux	Moyens humains <i>Equivalent Temps Plein</i>		0,01 ETP/an	0,1 ETP sur les 6 ans		
Partenaires mobilisés	Réseau de réemploi	Moyens financiers <i>Euros HT</i>					
Rôle de la CCD	Inciter les professionnels à adopter la consigne du verre						
Actions concrètes	<ul style="list-style-type: none"> > Informer de la possibilité de rejoindre un réseau de consignes des emballages en verre > Auditer les commerçants sur leur envie de rejoindre un réseau de consigne ou leurs freins 						
		2026	2027	2028	2029	2030	2031
Période de mise en œuvre							
Moyens humains (en jours)						2 j	14 j
Moyens financiers (budget en €)							
Nombre de réunions d'information sur les modalités d'intégration d'un réseau de réemploi							2
Nombre de commerçants informés							40
Nombre de commerçants audités							20
Nombre de kg/hab. évités cumulés							



Communauté de Communes de la Dombes

100, Avenue Foch - 01400 CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE

06.18.05.57.47

projets@ccdombes.fr

